



RAPPORT ANNUEL 2024

Projet CAFI-2 - Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières au Gabon

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Titre du projet :	Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières au Gabon
Numéro de référence MPTF du projet :	00122613
Organisation de mise en œuvre :	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Rapport soumis par : Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	Luc GNONLONFOUN Représentant Résident a.i PNUD Gabon luc.gnonlonfoun@undp.org
Contact en cas de besoin de clarification : Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	Guilhem RIBAUCCOUR Chargé de Projet / CAFI-2 PNUD Gabon guilhem.ribaucour@undp.org

Veillez indiquer si ce rapport a été approuvé par le Comité de Pilotage du projet :

Oui

Non

Si oui, quand : N/A.

Si non, date anticipée d'examen en comité de pilotage du projet : le rapport narratif semi-annuel 2024 a été transmis et validé par les membres du Comité de Pilotage lors du COPIL du 31 janvier 2025. Le présent rapport annuel 2024 sera transmis et validé lors du prochain COPIL de juin 2025.

Table des matières

1. Données clés du projet	4
2. Résumé des progrès réalisés par le projet	5
3. Défis de mise en œuvre	6
3.1 Défis liés au contexte du pays	6
3.2 Défis inhérents au projet	6
3.3 Commentaires	7
4. Evaluation de la performance du projet	8
4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique	8
4.2 Etat d'avancement de mise en œuvre des activités du projet en 2024	13
5. Résultats du Projet	38
5.1 Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI	38
5.2 Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention	38
6. Communication et promotion	40
6.1 Illustration spécifique	40
6.2 Stratégie et plan de communication	42
7. Exécution financière	43
7.1 Décaissements	43
7.2 Contrats	48
7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines	49
7.4 Mobilisation de ressources	49
7.5 Audits	49
7.6 Révisions budgétaires	49
8. Suivi évaluation et apprentissage du projet	50
8.1 Etat d'avancement du plan de suivi du projet	50
8.2 Evaluations	50
8.3 Intégration des leçons apprises	50
8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant)	50
9. Thèmes transversaux	51
9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables	51
9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux	51
10. Gestion des risques	54
10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée	54
10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité	59
11. Récapitulatif des livrables	60
12. Annexes	60

Liste des acronymes

ADAG :	Agence de développement agricole du Gabon
AGEOS :	Agence gabonaise d'études et d'observation spatiale
ANPN :	Agence nationale des parcs nationaux
CAFI :	Initiative pour les forêts d'Afrique centrale
CCNUCC :	Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques
CDN :	Contribution déterminée au niveau nationale
CIN :	Cadre d'investissement national
CNC :	Conseil national climat
COFIL :	Comité de pilotage
CPDN :	Contribution prévue déterminée au niveau national
CPLÉ :	Consentement préalable, libre et éclairé
DG :	Directeur Général / Direction générale
GES :	Gaz à effet de serre
HSC :	Hauts stocks de carbone
HVC :	Haute valeur de conservation
IRN :	Inventaire des ressources naturelles
MAA :	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MINEF :	Ministère des Eaux et Forêts
ONG :	Organisations non gouvernementales
PN :	Parc national
PND	Plan National Développement (ou PSGE)
PNAT :	Plan national d'affectation des terres
PNDT :	Plan national de développement de la transition
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement
PSGE :	Plan stratégique Gabon Émergent
USD :	Dollar américain
ZAP :	Zones de production agricole

1. Données clés du projet

Titre du projet	Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières au Gabon
Numéro de référence MPTF du projet	00122613
Hyperlien du document de projet¹	Lien Document de Projet
Zone(s) d'intervention(s) du projet	Echelle nationale
Institutions, ministères de tutelle et partenaires d'exécution	Ministère de l'Environnement, du Climat et du Conflit Homme-Faune (MECFF) ; Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) ; Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) ; Conseil National Climat (CNC) ; Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) ; Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG) ; ONG & OSC.
Organisations partenaires participantes de niveau 1	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Budget total du projet (USD)	5 000 000 ²
Durée totale du projet (mois)	36 ³
Date d'approbation du projet par le Conseil d'administration de CAFI	08/05/2020
Date de réception des premiers fonds du MPTF	30/06/2020
Date d'approbation du 1^{er} Plan de Travail Budgétisé Annuel par le Comité de Pilotage du projet	05/11/2020 (ADAG) ; 20/11/2020 (CNC) ; et 08/03/2021 (ANPN)
Date de clôture initiale	30/06/2023
Date de clôture révisée le cas échéant	31/12/2026 ⁴
Dépenses (USD) du 01/01 au 30/06 de l'année 2024	540 891
Dépenses globales cumulatives (USD) au 30/06 de l'année 2024	2 841 892
Taux de consommation en 2024	80%
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	59%
Date et lien de l'évaluation à mi-parcours le cas échéant	N/A.

¹ L'ensemble des documents relatifs au Projet sont disponible sur [ce lien](#)

² Données MPTFO, source de financement CAFI - mais à date le budget total du Projet est de 5 129 329 USD. Ce montant correspond au Budget validé par le 1^{er} COPIL dans les MYWP en 2020 et n'a fait l'objet d'aucune révision depuis. Il comprend les fonds transférés du MPTFO - à savoir 5 000 000 USD - et les ressources additionnelles « Autres » tel que mentionnée dans le [ProDoc](#) - à noter que ce budget total reste en deçà de l'enveloppe validée dans le Document de Projet, qui était de 5 167 930 USD

³ Le projet a obtenu une extension de 18 mois jusqu'au 31 décembre 2024 - la décision du CA CAFI est disponible sur [ce lien](#)

⁴ Une demande d'extension sans coûts additionnels a été validée par le Comité de Pilotage le 31.12.2025

2. Résumé des progrès réalisés par le projet

Résultats obtenus en 2024	Résultats obtenus depuis le début du projet
Effet 1 : Le potentiel de séquestration carbone du Gabon est renforcé par la préservation des forêts à stock élevé de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HVC) et par la création de nouvelles aires protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo	
Indicateur Effet 1 : nombre d'hectare d'augmentation de la superficie des forêts bénéficiant d'un statut de protection	
Indicateur Effet 1 : maintenir ou améliorer la biomasse sur pied, les populations d'espèces et les habitats importants	
Indicateur Effet 1 : nombre de conflits entre les villageois et le personnel du parc en ce qui concerne les limites du parc	
<ul style="list-style-type: none"> En 2024, l'ANPN a poursuivi les études scientifiques et socio-économiques de terrain à travers notamment la réalisation de : évaluation biologique de base de la faune et de la flore site des Monts Fouari ; enquêtes socio-économiques sites des Monts Fouari ; cartographie participative villageoise site des Plateaux Batékés ; missions de validation des zones HVC obtenus par traitement et analyse d'image satellites sites des Plateaux Batékés et des Monts Fouari. Cette année, le projet a achevé tout le bloc d'études du 1^{er} site des Plateaux Batékés ce qui va permettre de se projeter en 2025 sur la 2^{ème} phase de consultation et définition du statut juridique de l'aire protégée envisagée avec une première soumission à la Commission Nationale d'Affectation des Terres en 2025 ; En 2024, le projet a accéléré les activités de consultation auprès des agences et partenaires techniques engagés dans la mise en œuvre d'initiative similaire et a défini la feuille de route pour la soumission du 1^{er} site d'expansion d'aire protégée des Plateaux Batékés. En matière de communication du programme, en 2024, un effort a été fait dans la mise en œuvre d'une stratégie de communication solide pour assurer la bonne compréhension et sensibilisation des communautés et autorités aux résultats atteints et aux objectifs du projet. Plusieurs produits de communication remarquables ont été réalisés comme le Documentaire sur la cartographie participative villageoise dans le site des Plateaux Batékés ; En 2024, le projet a contribué à résoudre les conflits entre les communautés locales et les autorités du Parc National de Mwagna (4^{ème} paysage / site pré-identifié du programme pour l'expansion d'aire protégée) à travers la conduite d'une mission de consultation de haut niveau aboutissant à une cérémonie de réconciliation entre les communautés locales, les autorités de ANPN et les autorités provinciales et départementales. Cette cérémonie présidée par Mme. le Gouverneur de l'Ogooué-Ivindo et M. le Secrétaire Exécutif de l'ANPN a permis de poser les premières pierres d'une nouvelle collaboration apaisée entre les autorités de la conservation et les communautés locales. Cette nouvelle dynamique permettra de poursuivre les études de terrain du projet en 2025. 	<ul style="list-style-type: none"> Comme 1^{ère} étape vers la réalisation de cet Effet, la phase préparatoire et le renforcement des capacités techniques et opérationnelle de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux a été effectué en année 1 et 2 du programme – il s'agit notamment de : rédaction des TdRs et recrutements prioritaires ; formation aux méthodologies scientifiques de collecte de données ; achat d'équipements et moyens roulants ; missions de pré-identification et de sécurisation des zones à la frontière avec le Congo ; missions conjointes de hauts niveau PNUD-ANPN-DGFAP (et autres partenaires stratégiques) dans les paysages concernés par le projet pour sensibiliser les autorités locales et les représentants des communautés avant le démarrage des études sur le terrain ; Comme 2^{ème} étape vers la réalisation de cet Effet, conformément aux objectifs du Document de Projet une série d'études scientifiques et socio-économiques ont été conduites sur le terrain à partir de l'année 2 et 3 du programme - il s'agit essentiellement de : évaluation biologique de base de la faune et de la flore pour le site des Plateaux Batékés et des Monts Fouari ; enquêtes socio-économiques pour les sites des Plateaux Batékés et des Monts Fouari ; identification par traitement et analyse d'image satellites des zones à Haute Valeur de Conservation pour les sites des Plateaux Batékés, Monts Fouari, Mayumba et Mwagna ; et cartographie participative villageoise pour le site des Plateaux Batékés. En 2024, le projet a achevé tout le bloc d'études du 1^{er} site des Plateaux Batékés ce qui va permettre de se projeter en 2025 sur la 2^{ème} phase de consultation et définition du statut juridique de l'aire protégée envisagée avec une première soumission à la Commission Nationale d'Affectation des Terres en 2025 ; Comme 3^{ème} étape vers la réalisation de cet Effet, des consultations nationales ont été conduites en année 2 et 3 du programme avec la Commission Nationale des Frontières et la Commission Nationale d'Affectation des Terres afin d'informer de la mise en œuvre du projet, des sites pré-identifiés et du calendrier de travail. Des consultations ont aussi été conduites au niveau international avec le Congo afin de partager l'expérience sur la méthodologie et bonne pratique en matière de création de nouvelle aire protégée – à cet effet l'ONG WCS a été pré-identifiée pour poursuivre et achever le processus CLIP au Gabon. Aussi, à partir de l'année 3 du programme et particulièrement en 2024, un effort a été fait dans la mise en œuvre d'une stratégie de communication solide pour assurer la bonne compréhension et sensibilisation des communautés et autorités aux résultats atteints et aux objectifs du projet.

Effet 2 : Les émissions futures du secteur agricole sont évitées ou minimisées tandis que les besoins de consommation alimentaire du Gabon sont satisfaits. En effet, la capacité du Ministère de l’agriculture à s’engager dans un processus d’optimisation de l’utilisation des terres est renforcée afin d’assurer l’intensification de la production de cultures vivrières et le renforcement de la sécurité alimentaire

Indicateur Effet 2 : prise en compte dans le PNAT des études d’aptitudes à l’agriculture pour 5 cultures prioritaires

Indicateur Effet 2 : prise en compte dans le PNAT de cartes pédologiques améliorées

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • En 2024, le Projet de loi « fixant la propriété du régime foncier agricole en République Gabonaise », visant à garantir une gestion transparente et durable des terres agricoles, a été finalisé, validé en atelier interministériel et remis officiellement au Gouvernement ; • En 2024, l’ADAG a conduit les missions conjointes d’échantillonnage et de cartographie des sols dans les deux premières provinces du Haut-Ogooué et de l’Ogooué-Lolo. Dans ce cadre, des enquêtes agro-socio-économiques sur les pratiques agricoles villageoises ont été conduites auprès de 2 810 personnes, dont 1 480 pour le Haut-Ogooué et 1 330 pour l’Ogooué-Lolo. Le nombre de villages impactés par la mission est de 281, avec 148 pour le Haut-Ogooué et 133 pour l’Ogooué-Lolo. Dans le cadre de cette mission, 304 échantillons ont été prélevés dans le Haut-Ogooué et 112 échantillons dans l’Ogooué-Lolo. Les échantillons sont en cours d’analyse avant interprétation des résultats et établissement des cartes améliorées pour les deux premières provinces ; • En 2024, les deux (2) laboratoires du Système d’Information Géographique (SIG) et d’analyse des Sols de l’ADAG, ont été inaugurés en présence de la Cheffe du Secrétariat CAFI et des ministres de l’Agriculture, des Eaux et Forêts, et de l’Enseignement supérieur. Dans le cadre de la préparation des missions conjointes de cartographie des sols dans les provinces du Haut Ogooué et de l’Ogooué-Lolo, la cellule SIG a élaboré plusieurs cartes spatialement explicites avec fixation des points d’échantillonnage des sols : deux (2) cartes provinciales du Haut Ogooué et de l’Ogooué Lolo et quinze (15) cartes départementales détaillées de ces deux provinces. Un appui a aussi été fourni dans la prise de coordonnées GPS et la prise de vue aérienne via drone sur le terrain. | <ul style="list-style-type: none"> • Comme 1^{ère} étape vers la réalisation de cet Effet, l’ADAG a constitué une unité juridique afin de résoudre les problématiques liées au foncier agricole au Gabon – en année 1, 2 et 3 du programme plusieurs travaux de recherche et ateliers juridiques de consultation de multiples parties prenantes ont été menés – il s’agit essentiellement de : étude et recherche documentaire avec benchmarking des principaux textes et documents de référence existants ; atelier de présentation de l’étude documentaire et problématique à la Direction Générale de l’Agriculture ; rédaction des recommandations juridique et plan de projet de loi ; atelier de validation des recommandations juridiques et plan de projet de loi au PNUD ; atelier de cinq jours de consultation et de rédaction du projet de loi à l’ADAG avec clôture de l’atelier au PNUD. Aux termes de ces travaux juridique, en 2024, le Projet de loi « fixant la propriété du régime foncier agricole en République Gabonaise », visant à garantir une gestion transparente et durable des terres agricoles, a été finalisé, validé en atelier interministériel et remis officiellement au Gouvernement ; • Comme 2^{ème} étape vers la réalisation de cet Effet, le programme a contribué en année 1 et 2 au renforcement des capacités techniques et opérationnelles du Ministère de l’Agriculture dans l’objectif d’optimisation de l’utilisation des terres agricoles. A cet effet, plusieurs formations, achats et analyses préliminaires ont été conduites afin d’être de préparer les agents au déploiement sur le terrain. En 2024, l’ADAG a conduit les missions conjointes d’échantillonnage et de cartographie des sols dans les deux premières provinces du Haut-Ogooué et de l’Ogooué-Lolo. Dans ce cadre, des enquêtes agro-socio-économiques sur les pratiques agricoles villageoises ont été conduites auprès de 2 810 personnes, dont 1 480 pour le Haut-Ogooué et 1 330 pour l’Ogooué-Lolo. Le nombre de villages impactés par la mission est de 281, avec 148 pour le Haut-Ogooué et 133 pour l’Ogooué-Lolo. Dans le cadre de cette mission, 304 échantillons ont été prélevés dans le Haut-Ogooué et 112 échantillons dans l’Ogooué-Lolo. Les échantillons sont en cours d’analyse avant interprétation des résultats et établissement des cartes améliorées pour les deux premières provinces ; • Enfin, comme 3^{ème} et 4^{ème} étape vers la réalisation de cet Effet, le projet a finalisé en 2023 la construction et l’équipement de deux (2) laboratoires du Système d’Information Géographique (SIG) et d’analyse des Sols de l’ADAG, qui va permettre de contribuer au développement agricole du Gabon. En 2024, les laboratoires ont été inaugurés en présence de la Cheffe du Secrétariat CAFI et des ministres de l’Agriculture, des Eaux et Forêts, et de l’Enseignement supérieur. |
|---|--|

Composante 3 (lié aux Effet 1 et 2 du programme) : Une assistance technique est fournie en matière de gestion des données carbone relatives aux émissions, élaboration d'un plan d'investissement et autres outils nécessaires à l'obtention du Paiement Basé sur les Résultats

- Dans le cadre des activités de conformité à la REDD+, il est prévu la mise en place du Système d'Information pour les Sauvegardes (SIS) qui permettra de fournir des informations, accessibles par toutes les parties prenantes, démontrant comment les Sauvegardes de Cancun ont été prises en compte et respectées tout au long de la mise en œuvre de REDD+ au Gabon. En 2024, la mise en place du SIS a démarré après la signature d'un protocole d'accord entre le CNC et l'AGEOS pour la mise en œuvre de l'activité – le rapport de conception et la plateforme web du SIS ont ainsi été élaborés. La solution finale du SIS devrait voir le jour en début d'année 2025 avec atelier de formation et de présentation du SIS à la clé.
- Les trois (3) conditionnalités citées dans la Lettre d'Intention (LoI) ont été finalisées et soumis à la CCNUCC en Année 1 et 2 du Programme : rapport sur le Niveau de Référence des Emissions Forestières (NERF), rapport sur le Résumé d'information sur les Sauvegardes (Sol), et Contribution Déterminée au niveau National (CDN) mis à jour ;
- Ces conditionnalités remplies, le Gabon a bénéficié en 2022 du 1^{er} Paiement Basé sur les Résultats (PBR) à travers la signature de cinq (5) nouveaux programmes CAFI-3 – pour un montant total de 17 000 000 USD – devenant ainsi le 1^{er} pays du continent africain à être récompensé pour la réduction de ces émissions via ce nouveau mécanisme de financement innovant ;
- Dans le cadre des activités de conformité à la REDD+, il est prévu la mise en place du Système d'Information pour les Sauvegardes (SIS) qui permettra de fournir des informations, accessibles par toutes les parties prenantes, démontrant comment les Sauvegardes de Cancun ont été prises en compte et respectées tout au long de la mise en œuvre de REDD+ au Gabon. En 2024, la mise en place du SIS a démarré en partenariat avec les équipes du CNC et de l'AGEOS – le rapport de conception et la plateforme web du SIS ont ainsi été élaborés. La solution finale du SIS devrait voir le jour en début d'année 2025 avec atelier de formation et de présentation du SIS à la clé.

3. Défis de mise en œuvre

3.1 Défis liés au contexte du pays

Au Gabon, après plus de 50 ans de gouvernance sous le régime Bongo, le pays écrit actuellement une nouvelle page de son histoire avec l'arrivée au pouvoir des forces de défense et de sécurité, sous le leadership du Général de brigade Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA. Un Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI) a été mis en place depuis le 30 août 2023 avec comme objectifs clés : la refonte des institutions autour des valeurs telles que la transparence, l'intégrité, la justice et l'appui aux populations vulnérables, laissées de côté par l'absence d'une gouvernance inclusive.

Durant l'année 2024, le programme a connu un contexte favorable, avec le Ministère des Eaux et Forêts, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, le Conseil National Climat et tous les partenaires de mise en œuvre nationale continuellement engagés sur les projets environnementaux. Une délégation du Secrétariat CAFI a effectué en février 2024 une visite au Gabon et a pu rencontrer le chef du Gouvernement et chacun des principaux partenaires du programme afin de dialoguer autour du partenariat entre le Gabon et CAFI ainsi que les priorités nationales en lien avec les Programmes CAFI en cours de mise en œuvre.

Dans ce contexte de transition politique, dialogue national, et changements survenus au niveau des ressources humaines des principaux partenaires – notamment la restructuration au sein de l'ANPN – un certain ralentissement a été observé en début d'année 2024 impactant la mise en œuvre du Programme.

Cependant, suivant la prise de contact opérée à partir d'octobre 2023 entre le PNUD et les nouvelles équipes du MINEF et de l'ANPN, la collaboration a été réinitiée et une nouvelle équipe de projet au sein de l'ANPN a été désignée en janvier 2024, afin de permettre la reprise effective des activités du projet.

3.2 Défis inhérents au projet

Le programme a connu quelques difficultés de mise en œuvre en 2024 compte tenu notamment du contexte politique exceptionnel cité ci-dessus.

En 2023, le Secrétariat CAFI et le Gabon ont travaillé sur un nouveau cadre de gouvernance des Programmes CAFI mis en œuvre au niveau national qui a été validé en juin 2023⁵ - l'objectif étant d'assurer une meilleure coordination entre les Programmes et atteindre une meilleure performance. Cependant, les changements institutionnels ont suspendu et ralenti cette réforme. Au 31 décembre 2024, l'opérationnalisation de ce nouveau cadre n'a pas encore vu le jour. Le flou autour de la mise en place d'un Comité de Pilotage harmonisé pour tous les programmes CAFI avec une présidence et des membres décisionnaires clairement définis à une incidence sur la mise en œuvre du projet. La mise en place de groupes de travail technique apparaît aussi comme essentiel et prioritaire pour veiller au suivi-évaluation du programme ; à l'alignement des activités avec les priorités nationales ; à assurer les synergies entre les différentes activités des programmes CAFI et autres programmes environnementaux ; et au respect des éléments de méthodologie scientifique.

Compte tenu de ces défis de gouvernance, aucun Comité de Pilotage du programme n'a pu être conduit en début d'année 2024. Afin de poursuivre la mise en œuvre des activités, sur la base du Plan de Travail Pluriannuel validé par le COPIL en 2023 et en concertation avec les plus hautes autorités – trois (3) nouveaux Plans de Travail Annuels ont été validés par le PNUD et les responsables des partenaires d'exécution nationale. Le COPIL du 20 décembre 2024 a finalement été décalée au 31 juin 2025 – session durant laquelle le COPIL a notamment revu les réalisations 2024 et valider les Plans de Travail Annuels 2025. De façon général, en 2024, malgré un retard au démarrage qui a entraîné un glissement de certaines activités du Q2 au Q3, nous relevons de réels progrès pour chacune des composantes.

Aussi, la date de clôture révisée du programme CAFI-2 était le 31 décembre 2024 – compte tenu des réalisations et bonnes perspectives pour la suite du projet une nouvelle demande d'extension sans coût additionnel a été validée par le COPIL susmentionnée et sera formellement transmise au Secrétariat CAFI

⁵ PV du COPIL des Programmes CAFI-2 & CAFI-3 le 15 juin 2023 disponible sur [ce lien](#)

dans les meilleurs délais. A la demande du Secrétariat CAFI, le coût des services d'appui du PNUD obligatoires pour conduire ses activités d'assurance-qualité HACT et activités transversales d'appui à l'exécution nationale devra être pris en charge au sein des ressources disponibles du programme pour la suite de la mise en œuvre.

De façon général, malgré les avancées et résultats prometteurs pour 2025, on observe toujours une lenteur dans la mise en œuvre des activités de la Composante 1 « *Expansion des aires protégées* », dont la réalisation de la première phase d'étude pour les quatre (4) zones d'expansion d'aires protégées envisagées a rencontré certains ralentissements principalement à cause de contraintes opérationnelles et logistiques (au-delà des défis d'avantage à trait au contexte politique cités plus hauts). A date, le taux de delivery global de la Composante 1 est de 41% et le taux de delivery 2024 de 78%. En 2024, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) a finalisé la Phase I de conduite du bloc d'études scientifiques et socio-économique sur le site des Plateaux Batékés et a très bien avancé au niveau des études sur le site des Monts Fouari. Les indicateurs de Produits progressent bien au niveau des Produit 1.1, 1.2 et 1.3 - liés à la Phase I d'études scientifiques et socio-économique - mais sont encore impossible ou difficile à mesurer pour les autres Produits du projet. En effet, pour rappel le retard dans la réalisation des études de terrain impacte le delivery total du projet car tel que définit actuellement ce dernier doit permettre de réaliser : une Phase I d'études scientifiques pour proposition des nouvelles aires protégées (en cours de finalisation) ; une Phase II de consultation et décision notamment sur la définition de leur statut juridique (en cours de démarrage) ; puis enfin une Phase III de délimitation et protection des nouvelles aires protégées (pas démarré). Chacune de ces phases étant donc dépendantes de la réalisation de la phase précédente et ce pour chacun des quatre sites d'études pré-identifiés.

Pour la Composante 2 « *Optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières* » nous relevons de très bons résultats en 2024 qui sont le fruit des travaux réalisés les années antérieures, il s'agit notamment de la validation et transmission au Gouvernement du projet de loi sur le foncier agricole et l'inauguration des laboratoires d'analyse des sols et du Système d'Information Géographique (SIG). Le taux de delivery global de la Composante 2 est de 79% et le taux de delivery 2024 de 82%. Si certains défis d'ordre opérationnel et technique ont pu retarder les travaux d'amélioration de la carte des sols, ceux-ci ont pu être effectués dans les deux premières provinces du Haut-Ogooué et de l'Ogooué-Lolo en 2024 et les travaux seront poursuivis en 2025 sur tout le territoire national.

Pour la Composante 3 « *Appui transitoire à la gestion des données carbone* », le taux de delivery global de la Composante est de 65% et le taux de delivery 2024 de 13%. La dernière activité du projet qui est la mise en place du Système d'Information pour les Sauvegardes (SIS) en lien avec la mobilisation de financements REDD+ a démarré au 2^{ème} trimestre 2024 après la signature d'un partenariat entre le CNC et l'AGEOS pour l'exécution de cette activité dont les premiers travaux ont déjà été remis. Nous retenons notamment la réalisation du cahier des charges, rapport de conception, rapport d'administration des données, processus d'achat du matériel, et création d'une première version de la plateforme web du SIS. Le SIS devrait être entièrement achevé avant la fin du 1^{er} semestre 2025.

Enfin, suivant les observations faites par le PNUD en 2023 dans le cadre des diverses activités d'assurance effectuées, plusieurs formations & renforcement des capacités ont été conduites au 1^{er} trimestre 2024 auprès des partenaires de mise en oeuvre – notamment sur les Achats, la gestion des Finances, l'utilisation des Formulaires FACE et la compréhension de la procédure HACT. Un cabinet de conseil indépendant a aussi été sélectionné par le PNUD pour effectuer une mission intensive de renforcement des capacités et de revue du manuel de procédures interne d'un des partenaires. Comme rappelé dans le rapport annuel 2023, la bonne implémentation des recommandations des micro-évaluation doit permettre de faciliter et accélérer la mise en œuvre du programme.

3. 3 Commentaires

Rien à signaler.

4. Evaluation de la performance du projet ⁶

4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique

Produits	Indicateurs	Ligne de base	Cible visée pour la période de rapportage (2024)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (2024)	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur actuelle en cumulatif ⁷	Cible finale dans le ProDoc ⁸	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de l'approbation de révision de la cible le cas échéant	Commentaires ⁹ sur les progrès de l'indicateur au 31/12/2024 ¹⁰
Composante 1 – Expansion des aires protégées												
Produit 1.1 - Des évaluations scientifiques de base des régions proposées pour l'établissement d'aires protégées sont effectuées	Nombre de rapports de terrain biologique et écologique avec hectares qu'ils couvrent	0	2	2	0	0	2	4	0	8		Deux (2) études d'évaluation scientifique de la faune et de la flore pour la 2 ^{ème} zone d'étude d'expansion d'AP de Fouari ont été réalisées en 2024 et viennent complétées celles du 1 ^{er} site des Plateaux Batékés.
	Nombre de rapports comportant des estimations de la biomasse	0	2	2	0	0	2	4	0	8		
	Nombre de rapports contenant des estimations de stocks de carbone	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Produit 1.2 - Les zones écologiques sensibles et les zones à hautes valeurs de conservation (HVC) sont identifiées	Existence de cartes des zones HVC pour les nouveaux parcs	0	N/A. ¹¹	N/A.	0	0	4	4	0	4		Deux (2) missions et levées drone de validation des zones HVC obtenues par traitement d'images satellites ont été conduites dans les zones de PB & Fouari en 2024.
	Existence d'une cartographie des espèces rares et menacées	0	N/A.	N/A.	0	0	4	4	0	4		
	Inclusion dans la couche de données PNAT HVC	0	N/A.	N/A.	0	0	0	0	0	0	4	

⁶ Ce cadre de résultats ne prend pas en compte les améliorations effectuées au niveau des cibles et indicateurs et validés par le COPIL du 31.01.2025. Elles seront introduites dans le rapport du S1 2025.

⁷ Il s'agit de la valeur à l'issue de la période de rapportage

⁸ Cibles finales non renseignées dans le ProDoc. Les cibles renseignées et/ou révisées seront soumises à validation du prochain Comité de Pilotage du Projet

⁹ Les commentaires incluent les raisons pour les progrès, les retards ou changements le cas échéant

¹⁰ Voir Tableau c) page 50 pour les progrès des indicateurs depuis le début du projet

¹¹ La mention « N/A » dans le Tableau signifie que la cible a déjà été atteinte ou alors qu'elle n'est pas prévue d'être atteinte à la fin de la période de rapportage

Produit 1.3 - Des études socioéconomiques sont effectuées dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées envisagées	Nombre de rapports techniques spatialement explicites	0	2	1	0	0	1	2	0	4		Une (1) étude d'enquête socio-économique pour la 2 ^{ème} zone de Fouari a été achevée en 2024. La deuxième (2) étude pour la zone de Mwagna a été reportée par ANPN compte tenu de la situation sécuritaire sur le terrain. Une mission de haut niveau de consultation / réconciliation avec les communautés a été effectuée en décembre 2024.
	Nombre d'analyse des moyens de subsistances permettant de comprendre la répartition de la population des villages, structure démographique et modes d'utilisation des terres et des ressources par les communautés	0	2	0	0	0	1	1	0	4		
	Nombre de villages cartographiés	0	24	24	0	0	0	24	0	TBD		
Produit 1.4 - Toutes les informations recueillies à partir du terrain et enquêtes socio-économique sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers	Nombre de rapports aux décideurs intégrant des couches de données basées sur des facteurs écologiques et socio-économiques	0	N/A.	N/A.	0	1	0	1	0	5		Il s'agit des rapports de compilation et analyse finales des données – cet indicateur est impossible à mesurer à ce stade de la mise en œuvre du projet car il dépend de l'avancement des études du Produit 1.1, 1.2 et 1.3. Le rapport de compilation et analyse finale des données pour la 1 ^{ère} zone d'étude des Plateaux Batékés est attendu pour le S1 2025.
	Ratification des textes juridiques	0	N/A.	N/A.	0	0	0	0	0	4		

Produit 1.5 - Des consultations publiques sont menées avec la participation du Congo et le processus CLIP est conclu	Preuve d'un consensus sur les limites du parc	0	N/A.	N/A.	0	0	0	0	0	4		Indicateur impossible à mesurer à ce stade de la mise en œuvre du projet – des premières concertation avec le Congo ont cependant eu lieu en 2022.
	Taux de pourcentage de niveau de satisfaction concernant le processus du CLIP	0	N/A.	N/A.	0	0	0	0	0	100		Indicateur impossible à mesurer à ce stade de la mise en œuvre du projet – il est envisagé de confier les activités relatives à la finalisation du processus CLIP à une ONG internationale une fois les études du Produit 1.1, 1.2 et 1.3 suffisamment avancées.
Produit 1.6 - Une retraite avec la CNAT est organisée pour garantir l'adhésion des politique et l'intégration des nouvelles aires protégées au PNAT	Existence d'une décision de la CNAT sur les parcs nationaux transfrontaliers	0	N/A.	N/A.	0	0	0	0	0	4		Indicateur impossible à mesurer à ce stade de la mise en œuvre du projet car il dépend de l'avancement des études du Produit 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5.
	Nombre d'autres responsables gouvernementaux inclus dans le processus de planification de l'utilisation des terres à l'échelle nationale	0	N/A.	N/A.	0	0	0	0	0	TBD		Indicateur impossible à mesurer à ce stade de la mise en œuvre du projet car il dépend de l'avancement des études du Produit 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5.
Produit 1.7 - Les frontières des parcs sont délimitées avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques avec les communautés locales représentatives	Numéro coordonnées GPS de la signalisation	0	N/A.	N/A.	0	0	0	0	0	TBD		Indicateur impossible à mesurer à ce stade de la mise en œuvre du projet car il dépend de l'avancement des études du Produit 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5.
	Nombre de communication aux villageois concernant les limites	0	N/A.	N/A.	0	0	0	0	0	TBD		Indicateur impossible à mesurer à ce stade de la mise en œuvre du projet car il dépend de l'avancement des études du Produit 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5.
Produit 1.8 - Les parcs sont protégés contre tout empiètement et activités illégales	Fréquence des patrouilles	0	N/A.	N/A.	0	0	0	4	0	TBD		Il s'agit de missions de reconnaissance. D'autres patrouilles sont prévues une fois les nouvelles AP créés.

Composante 2 - Optimisation de l'utilisation des terres aux fins de productions de cultures vivrières												
Produit 2.1 - Une unité juridique agricole est créée pour faciliter la résolution des questions relatives au régime foncier agricole	Existence d'un projet de loi sur le foncier agricole	0	1	1	0	0	0	1	0	1		Un (1) projet de lois fixant la propriété du régime foncier agricole au Gabon a été validé et remis au Gouvernement le 07 mai 2024.
	Nombre d'agriculteurs participants à des programmes nationaux visant à améliorer la production alimentaire (ZAP)	0	N/A.	N/A.	0	0	0	0	0	0		Indicateur et cible à réviser.
	Nombre de titres fonciers officiels délivrés chaque année	0	N/A.	N/A.	0	0	0	0	0	0		Indicateur et cible à réviser.
Produit 2.2 - Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres	Existence d'une carte des sols actualisée	0	N/A.	N/A.	0	0	0	0	0	1		Le Programme a accusé du retard dans le lancement des missions de terrain d'échantillonnage des sols et SIG pour cartographie des sols et analyse de l'aptitude à l'agriculture (processus infructueux contrat laboratoire partenaire pour effectuer les analyses et retard livraison petit matériel de terrain). Cependant, en 2024 l'ADAG a pu réaliser les premiers travaux d'amélioration de la carte des sols au niveau de deux provinces.
	Existence d'une analyse de l'aptitude à l'agriculture pour cinq (5) cultures prioritaires	0	N/A.	N/A.	0	0	0	0	0	1		
	Preuve de l'utilisation de l'analyse l'aptitude de l'agriculture pour la décision d'attribution des terres	0	N/A.	N/A.	0	0	0	0	0	1		
Produit 2.3 - Un laboratoire SIG est créé et les capacités techniques sont développer au sein du ministère de l'Agriculture pour saisir, stocker, manipuler, analyser, gérer et présenter des données spatiales ou géographiques	Existence d'un laboratoire SIG	0	1	1	0	0	0	1	0	1		Un (1) laboratoire SIG a été créé et inauguré le 14 février 2024.
	Nombre de personnes formées	0	30	0	0	18	0	18	0	30		Dix-huit (18) personnes ont été formées aux techniques SIG en 2022 – d'autres formations sont prévues en 2025 dans le nouveau laboratoire SIG de ADAG et à l'étranger.
	Existence de cartes spatialement explicites	0	N/A	N/A	0	10	0	10	0	TBD		Une (1) carte nationale et (9) cartes provinciales élaborées - des cartes départementales ont été établies lors des missions de terrain en 2024.

Produit 2.4 - Un laboratoire des sols est créé et les capacités techniques au sein du ministère de l'Agriculture pour évaluer la fertilité des sols pour l'activité agricole sont renforcées	Existence d'un laboratoire sols	0	1	1	0	0	0	1	0	1		Un (1) laboratoire d'analyse des sols a été créé et inauguré le 14 février 2024.
	Nombre de personne formés	0	30	0	0	2	0	2	0	30		Retard dans la conduite des formations sols – activités reportées au S1 2025.
	Existence d'inventaire préliminaire pour identifier les besoins en équipements de laboratoire	0	N/A.	N/A.	1	0	0	1	0	1		Une liste de matériel aux fins d'équipement du laboratoire d'analyse des sols a été réalisée et le matériel acquis. En 2024, l'ADAG a inventorié le matériel sols acquis et formulé de nouveau besoin de matériel pour la mise en fonctionnement du nouveau laboratoire sols.
Composante 3 – Appui transitoire à la gestion des données carbone												
Produit 3.1 - Les trois conditionnalités citées dans l'avenant de la Lettre d'Intention (NERF, Sol & NDC) pour pouvoir bénéficier des Paiements Basés sur les Résultats sont respectées	Existence du Niveau de Référence des Emissions Forestières (NERF), du Résumé d'information sur les Sauvegardes (Sol), et de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) mis à jour	0	N/A.	N/A.	2	1	0	3	0	3		Les cibles ont été atteintes au cours de l'année 2021 et 2022 avec la soumission desdits documents à la CCNUCC.
	Preuve du premier Paiement Basé sur les Résultats	0	N/A.	N/A.	0	1	0	1	0	1		Cible atteinte en 2022 – à l'issu du 1 ^{er} Paiement Basé sur les Résultats à travers la signature de 5 nouveaux programmes CAFI-3 (17M USD)
Produit 3.2 - Les activités nécessaires pour être conforme aux procédures REDD+ mais qui ne sont pas conditionnées dans la Lettres d'intention (Plan d'Investissement et SIS) sont réalisées	Existence d'un Système d'Information pour les Sauvegardes (SIS)	0	1	0	0	0	0	0	0	1		La cible de cet indicateur est prévue d'être atteinte fin S1 2025 - l'activité de mise en place du SIS a démarré au S1 2024.
	Existence d'un Plan d'Investissement	0	N/A.	N/A.	0	0	0	0	0	0		Activité supprimée. Pris en charge sur un autre programme - lié à l'élaboration du Plan d'Investissement CAFI-3.

4.2 Etat d'avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage

A. Composante 1 – Expansion des aires protégées – ANPN/PNUD

A.1. Tableau synthétique de mise en œuvre des activités en 2024

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	Produit ¹²	Statut fin période de rapportage	Chronologie prévue pour cette activité ¹³	Progrès réalisés au cours de la période de rapportage (2024)	Progrès et défis attendus au cours de l'année suivante (2025)
1.1.1 - Mise en place d'un réseau intensifié de parcelles et de transects / évaluations biologiques de base (Site Plateaux Batékés et Monts Fouari)	1.1	Achévé	Du 01/04/2024 au 31/12/2024	Remise d'une (1) étude biologique de la flore pour la zone des Plateaux Batékés dont la mission de collecte des données a été conduite en 2023. Et réalisation d'une (1) étude biologique de la faune & une (1) étude de la flore pour la zone de Fouari.	Finalisation de cette activité – avec la réalisation d'une (1) étude d'évaluation biologique de base de la flore pour la zone de Mwagna/Odzala ; et une (1) étude d'évaluation biologique de base de la flore pour la zone de Mayumba. Il est prévu que ANPN bénéficie aussi des données de la faune de Panthera pour la zone de Mwagna/Odzala et de Okala pour la zone de Mayumba.
1.2.2 - Levés aériens des paysages des aires protégées (site Plateaux Batékés et Monts Fouari)	1.2	Achévé	Du 01/04/2024 au 30/11/2024	Réalisation de deux (2) missions de terrain et levés aériens via drone dans les 2 premières zones d'études d'expansion d'AP (Plateaux Batékés & Fouari) pour confirmer les données relevées par traitement d'image satellites (Act. 1.2.1) et recueillir des informations supplémentaires au besoin.	Finalisation de ces activités – avec la réalisation des missions dans les deux dernières zones de Mwagna & Mayumba.
1.2.3 - Patrouilles à pied (site Plateaux Batékés et Monts Fouari)	1.2	Achévé	Du 01/04/2024 au 30/11/2024		
1.3.1 - Conduire des études socio-économiques dans les villages à l'intérieur et à proximité des aires protégées (site Monts Fouari et Mwagna)	1.3	En cours	Du 01/04/2024 au 31/12/2024	Réalisation d'une (1) étude socio-économique zone Monts Fouari. La réalisation de l'enquête socio-économique prévue sur le site de Mwagna n'a pas pu être conduite compte tenu de la situation sécuritaire sur le terrain. Pour résoudre ce défi, une mission de haut niveau de consultation et réconciliation a été conduite en décembre 2024.	Finalisation de cette activité – avec la réalisation de deux (2) études socio-économiques dans les zones de Mwagna/Odzala et Mayumba.

¹² Numéro du Produit dans lequel s'inscrit l'activité conformément au PTBA

¹³ Calendrier de mise en œuvre du cadre logique du projet conformément au PTBA

1.3.2 - Mener des missions d'enquêtes de base sur les moyens d'existence et réaliser une cartographie participative	1.3	En cours	Du 01/04/2024 au 31/12/2024	Réalisation d'une (1) mission d'enquête socio-économique dans la zone des Monts Fouari et d'une (1) étude de cartographie participative dans la zone des Plateaux Batékés. Comme cité ci-dessus (Act. 1.3.1) la mission d'enquête socio-économique dans la zone de Mwagna n'a pas pu être conduite.	Finalisation de cette activité – avec la réalisation de deux (2) missions d'enquêtes socio-économiques dans les zones de Mwagna et Mayumba ; et de trois (3) missions de cartographie participative.
1.5.3 – Achat de matériel de communication du projet	1.5	En cours	Du 01/04/2024 au 31/12/2024	Désignation d'un agent communication ANPN effective : développement d'une stratégie et plan de communication ; réalisation d'un film documentaire de cartographie participative sur le site des Plateaux Batékés ; conception et impression de divers fournitures du projet pour communication avec les partenaires et les communautés locales ; veille réseaux sociaux ANPN et communication presse.	Poursuite de cette activité – poursuite de l'exécution du plan de communication ; livraison de fournitures / matériel de communication ; livraison des capsules vidéo sur la finalisation des études pour le 1 ^{er} site des Plateaux Batékés ; veille réseaux sociaux, etc.
1.8.1 – Protéger les parcs contre tout empiètement illégaux	1.8	Achévé	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Coordination des activités de la cellule projet CAFI-2 ANPN et réalisation d'une mission de haut niveau de consultation et de réconciliation avec les communautés locales, l'ANPN et les autorités locales de la province de l'Ogooué-Ivindo dans le cadre de la reprise des activités sur le site de Mwagna.	Redéfinir la vision et livrable de cette activité et plus largement de tout le Produit 1.8 – scinder les activités directement liées à la protection des nouvelles AP et les activités liés au fonctionnement et suivi-évaluation de ANPN. Et fournir des recommandations/statuer sur le maintien ou non des activités liées à la protection des nouvelles AP dans ce programme (ou plutôt soutenir des projets communautaires qui contribue à la protection des ressources naturelles dans les sites pré-identifiées pour l'extension de nouvelles AP).

A.2. Description narrative et illustrative des activités mis en œuvre en 2024

Conformément au Plan de Travail et de Budget Annuel de la Composante 1 « Expansion des aires protégées », l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) a procédé en 2024 à la réalisation de plusieurs activités synthétisées ci-dessous. Pour cette Composante 1, **le taux de delivery annuel 2024 est de 78% et le taux de delivery global de 41%**.

➤ **Produit 1.1 - Les évaluations scientifiques de base des régions proposées pour l'établissement d'aires protégées sont effectuées**

Pour le compte de l'année 2024, **une (1) mission et étude d'évaluation scientifique de base** était planifiée dans la zone d'étude des **Monts Fouari**. Cette activité a permis d'atteindre des résultats importants en matière d'amélioration des connaissances sur la diversité biologique de la zone.

La zone proposée pour l'extension du Mont-Fouari dans la province de la Nyanga (**Figure A**) se situe au Sud du Gabon, plus précisément entre la ville de Mabanda et la frontière Gabon-Congo. Cette zone est couverte en grande partie par une savane et d'une fine forêt secondaire. La **zone d'étude a une superficie totale de 50 000 ha**. Elle est traversée par la route nationale.

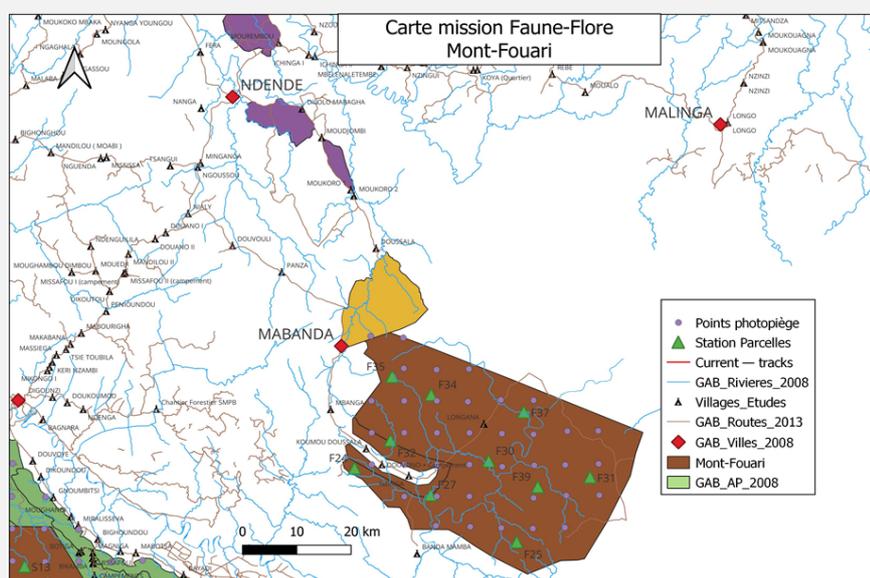


Figure A : Zone extension du Mont-Fouari

L'**inventaire faunique** s'est réalisé à l'aide de deux méthodes à savoir : (1) des pièges photographiques et (2) des reces-guidés. Ce qui a permis d'évaluer la diversité faunique et de faire l'estimation de la population des grands mammifères dans cette zone.

Pour l'inventaire faunique, les **caméras-pièges** ont été installées en application de la méthodologie adoptée par le Gabon qui consiste en une grille de 6 x 6 km. Conformément à la superficie de la zone d'étude et l'objectif de réaliser un inventaire intensifié, les caméras ont été dans une grille de 3 x 3 km. Ainsi, un total de **50 caméras installées** à intervalle de 3 km l'une de l'autre (**Figure A**).

La pause des caméras-pièges s'est faite à raison de 3 caméras par jour. Le nombre de jour de capture a été de quarante-cinq (45) jours pour toutes les caméras installées. Les caméras paramétrées de tel sortent qu'à chaque déclenchement il y'ait trois (3) prises en espace d'une (01) seconde.

A cela s'ajoute les **reces**, à savoir la collette des indices de présence et d'abondance de la faune (crotte, vocalisation, observations directes...) sur le trajet. Un recce a été réalisé à chaque fois, à l'intervalle de deux caméras, en suivant le cap de la prochaine caméra à poser (grâce au GPS et la boussole). La collette des données faites tout au long du trajet en enregistrant uniquement les informations des signes se trouvant sur la bande d'un (1) mètre de part et d'autre du trajet, et tous les membres de l'équipe jouent le rôle

d'observateur. Ainsi, tous les objets ou signes se trouvant sur cette bande (unité d'échantillonnage) ont une probabilité de détection très élevée (probabilité de détection ~1).

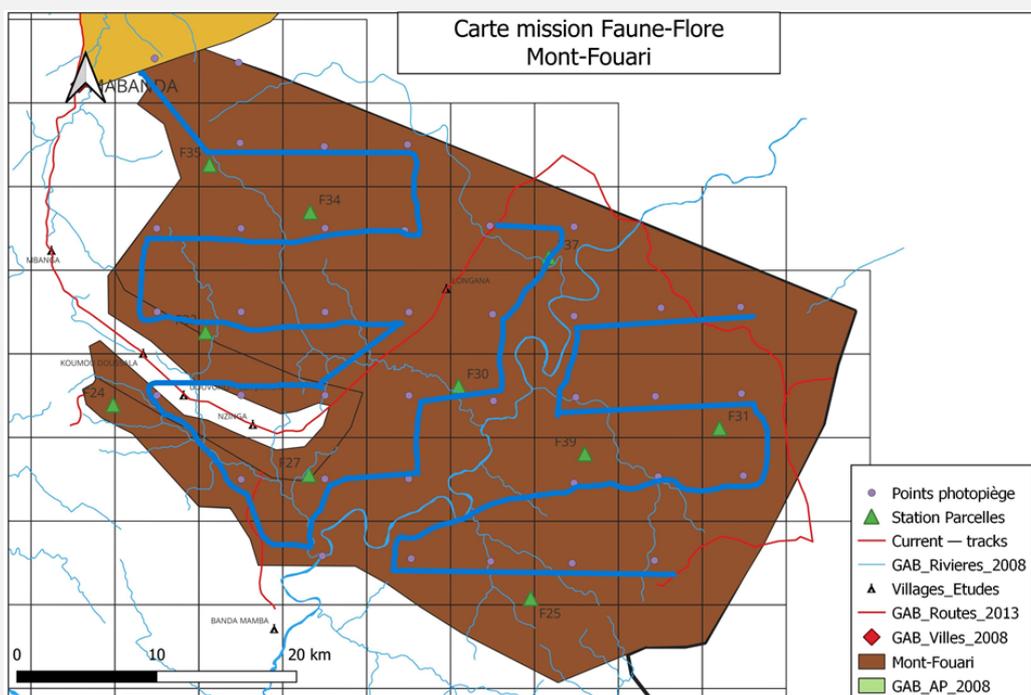


Figure B : Plan d'échantillonnage des caméras et des Recces

En recces, nous avons obtenu **seize (16) recces** dont la sommation des longueurs se lève à 162 km. Aussi, nous avons enregistré au total **700 signes intéressants**, soit 550 crottes d'éléphants, 67 crottes de céphalophes, 28 crottes de buffles, 51 Nids de chimpanzé et 4 crottes de potamochères. Ainsi, par exemple nous avons obtenu pour :

$$\begin{aligned} \text{Densité estimée des éléphants} &= 1304.1 / (19,77 \times 126) = 0.5 \text{ éléphants/km}^2 \\ \text{Densité des grands singes} &= 87.8 / (1 \times 120) = 0.7 \text{ grands singes/km}^2 \\ \text{Densité des céphalophes} &= 285.7 / (4,9 \times 18) = 3.2 \text{ céphalophes/km}^2 \end{aligned}$$

Pour ce qui est des caméras, nous avons **16 799 images** dont 7 480 avec animaux, en 2 394 jours de piégeages. Au **total 21 espèces** ou catégorie d'espèces animales ont été photo-piégées (**Figure C**) dont **9 espèces rares** (chimpanzé, sitatunga, éléphant, cob de fassa, gorille, panthère, pangolin géant, céphalophe à dos jaune, cercocèbe à queue blanche).



Figure C : Images d'animaux photo-piégés sur le site des Monts Fouari

L'inventaire floristique a été réalisé suivant la **méthodologie MBG** (Missouri Botanical Garden) dont les assistants flore du projet ont bénéficié d'une nouvelle **formation et renforcement des capacités** avant le départ en mission par l'Herbier National (**Figure D**).

La mission a consisté à **installer des transects** à des endroits différents choisis au hasard à la seule condition que les 200 m soient inscrits dans le même habitat. Ces unités devant constituer une base de référence pour la détermination de la structure, la diversité et la dynamique de ces peuplements forestiers. Pour rappel, la concrétisation d'une étude biologique sur la flore se résume en l'inventaire des tiges (ou arbres) dans des unités spécialisées (cas des transects) que l'on établit au préalable après inspection du site pour la garantie de l'uniformité du paysage. La **mise en pratique** s'est faite ainsi qu'il suit :



Figure D : Formation inventaire flore méthodologie MBG

- Inspection du site ;
- Installation du transect par l'ouverture d'un layon ;
- Géolocalisation de ce dernier au moyen d'un GPS (début et fin) en le découpant en quatre (4) morceaux de 5 m chacun ;
- Acquisition d'un bâton de 2,5 m de longueur devant servir pendant le relevé pour s'assurer de l'inscription de chaque tige dans la bande considérée (5 m) ;
- Matérialisation à l'aide d'une étiquette portant un numéro, des premières et dernières tiges de chaque morceau ;
- Relevé progressive des tiges suivant leur rencontre à l'intérieur de cette bande de 5 m divisée en 2 portions de 2,5 m chacune ;
- Mesure du diamètre de chaque tige rencontrée et relevé de sa valeur sur la fiche de données ;
- Collection de spécimens d'herbier de chaque tige dès sa première rencontre pour chaque transect en vue de leur identification ultérieure ;
- Identification si possible de la tige concernée ;
- Affectation d'un numéro de récolte à chaque spécimen prélevé ;
- Insertion de ce numéro sur la fiche des données ;
- Description de l'arbre en cas de difficulté d'identification ;
- Prise de la hauteur de l'arbre à l'aide d'un hypsomètre ;
- Géolocalisation des extrémités de chaque morceau ;
- Inventaire et mensuration de 25 arbres dominants (hauteur et diamètre) pour chaque morceau ;
- Description du sous-bois du morceau de densité remarquable en pourcentage d'espèces dans chaque transect ;
- Mise en presse et traitement des échantillons collectés.

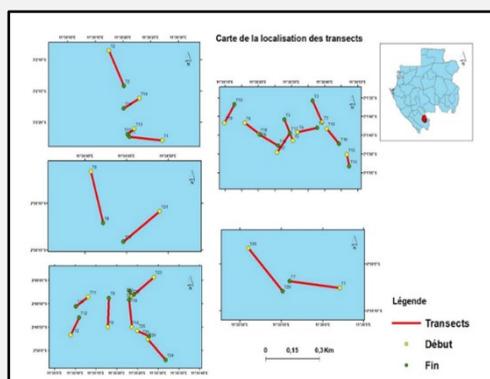


Figure E : Carte de localisation des transects installés

Vingt-cinq (25) transects de 200 m sur 50 m chacun ont été installés. Ils représentent un linéaire total de 5 000 mètres ou 5 km. La surface totale de l'inventaire est de 25 ha. A l'intérieur de cet espace, **5 079 tiges ont été inventoriées**. 2 579 sont sorties dans l'intervalle de 5 cm à l'infini sur une bande de 5 m de large le long de chaque transect. Les 2 500 autres ont été relevées dans l'intervalle de 10 cm à l'infini sur une bande de 45 m à l'intérieur de chaque transect. Ces tiges sont regroupées dans 40 familles, comprenant 46 genres totalisant 310 espèces. **Seize familles d'entre elles ont totalisé au moins 100 tiges. Il s'agit de :** Euphorbiacées – Burséracées - Caesalpiniacées - Olacacées - Malvacées - Mimosacées - Myristicacées - Sapindacées - Rubiacées - Méliacées - Sapotacées - Irvingiacées - Annonacées - Anacardiées - Clusiées - Moracées. **Douze familles ont eu au moins dix espèces. Il s'agit de :** Caesalpiniacées - Euphorbiacées - Sapindacées - Anacardiées - Olacacées - Rubiacées - Burséracées - Malvacées - Clusiées - Méliacées - Mimosacées - Sapotacées.



Figure F : mission d'inventaire floristique sur le site des Monts Fouari

➤ **Produit 1.2 - Les zones écologiques sensibles et les zones à haute valeur de conservation sont identifiées**

Pour s'assurer que les zones écologiques sensibles et les espèces rares, en voie de disparition ou endémiques sont correctement identifiées, une **série d'études est réalisée afin de déterminer les zones à HVC dans les sites d'étude d'expansion d'aires protégées pré-identifiés**. Pour la mise en œuvre de cette activité, deux consultants ont été désignés - un Spécialiste en Analyse d'images Satellite, désigné au sein de l'AGEOS le 04 mars 2023, et un Assistant en Analyse d'images Satellite, désigné au sein de l'ANPN le 17 février 2023.

Pour le compte de l'année 2024, **deux (2) missions de collecte des données de terrain** étaient prévues afin de **valider les résultats de la cartographie de l'occupation du sol** pour les sites des **Plateaux Batékés** et des **Monts Fouari**. Les travaux ci-dessous sont le résultat des analyses desdits consultant :

▪ **Site des Plateaux Batékés :**

Franceville, Léconi et Boumango (Figure G) étaient identifiées comme villes repères. Il était question ensuite de partir de ces principales zones urbaines pour ensuite se déployer vers les sites d'intérêts. Ainsi, **vingt-cinq (25) sites d'intérêts** ont été sélectionnés pour vérification. Ces points n'étant pas toujours des zones accessibles, recours a été eu aux guides locaux et aux agents des eaux et forêt qui maîtrisent les pistes et l'environnement local.

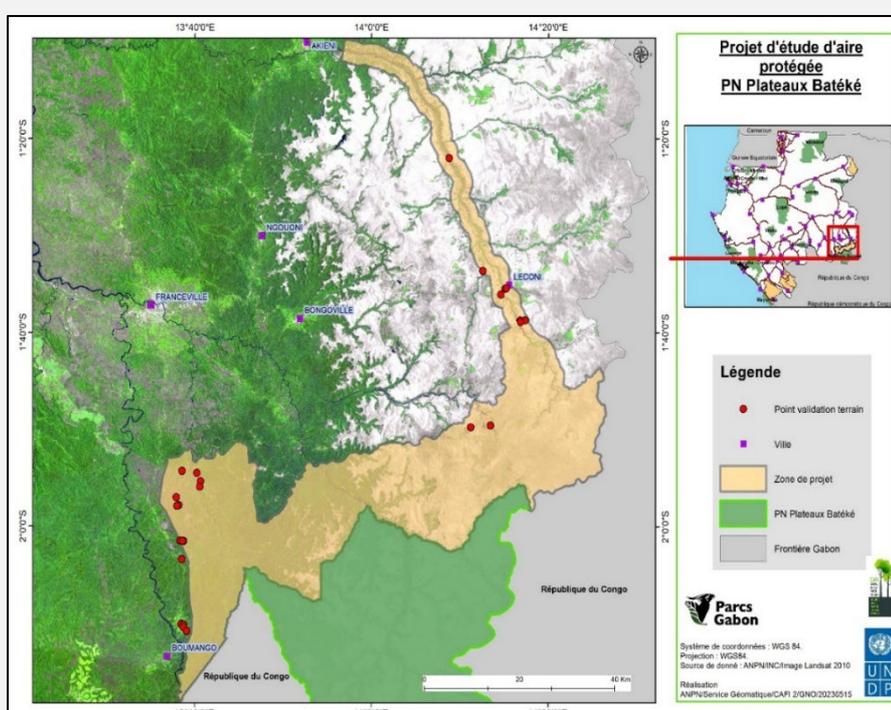


Figure G : localisation des points de mission site Plateaux Batékés



Figure H : mission de collecte de données de terrain site Plateaux Batékés

L'outil Collect Earth Online (CEO) a été utilisé pour la validation des points. Il contient un ensemble de données satellitaires de très haute résolution qui permettent de bien visualiser les différents paysages étudiés. A l'issue de cette validation des points sur CEO, le fichier est extrait puis mis en forme pour créer une matrice de confusion permettant de calculer la précision globale de la classification. La précision globale de la carte est de 0.92.

		Référence THR								
	Classe d'occupation du sol	Forêt galerie	Forêt mature	Forêt secondaire	Savane et végétation basse	Surface artificialisée	Terre cultivée	Prairie aquatique	Total général	P. U
Classification OS	Forêt galerie	3	1	0	0	0	0	0	4	0,25
	Forêt mature	2	21	0	0	0	0	0	23	0
	Forêt secondaire	0	0	0	1	0	0	0	1	1
	Savanes et végétations basses	0	0	0	27	1	0	0	28	0,04
	Surface artificialisée	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
	Terre cultivée	0	0	0	0	0	2	0	2	1,00
	Prairie aquatique	0	0	0	0	0	0	2	2	1,00
Total général		5	22	0	28	1	2	2	60	
P. P		0,6	0,95	0,00	0,96	0	1	1		
P.G										0,92

Tableau A : matrice de confusion site Plateaux Batékés

▪ **Site des Monts Fouari :**

La zone d'étude est située entre **Moulengui Binza et Mabanda** (Figure 1). A la suite d'une analyse de la couverture de la zone d'étude, **trente-trois (33) sites d'intérêts ont été sélectionnés pour vérification.** Comme pour le 1^{er} site des Plateaux Batékés, ces points n'étant pas toujours des zones accessibles, recours a été eu aux guides locaux et aux agents des eaux et forêt qui maîtrisent les pistes et l'environnement local.

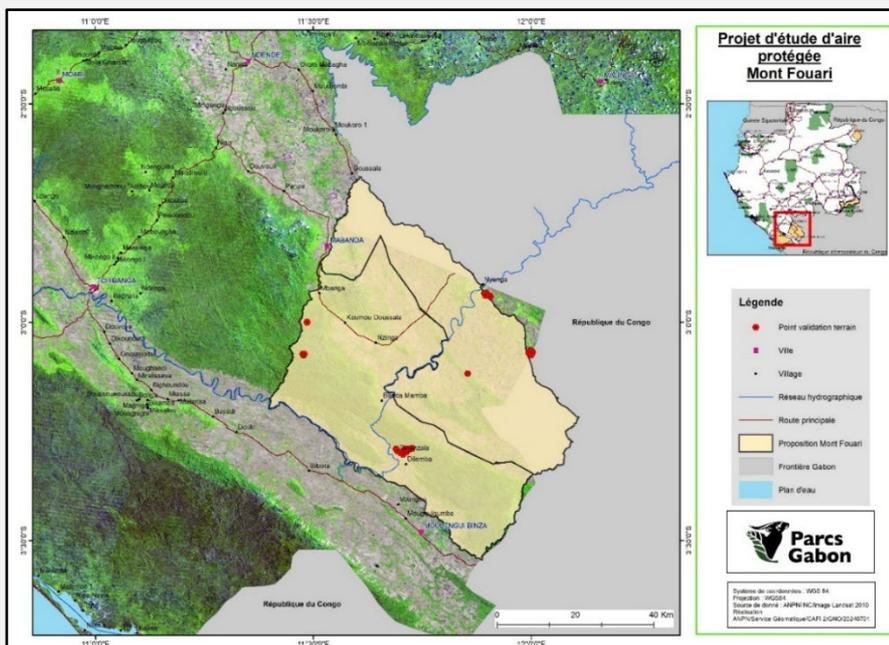


Figure 1 : localisation des points de mission site Fouari

La carte d'occupation du sol produite met en évidence différentes classes constituant le paysage du Mont Fouari. Cette zone frontalière au Congo est constituée de deux grands blocs forêt et savane. Dans ces grands ensembles se retrouve également la présence des espaces bâtis (ville et village), ainsi que le fleuve Nyanga qui traverse la zone d'Est en Ouest, les pistes forestières/villageoises et ainsi que les plantations des communautés. Sur la création d'un plan d'échantillonnage, le choix s'est porté sur la méthode de l'échantillonnage aléatoire. Une grille d'échantillonnage de 2km sur 2km donc (4km² pour chaque grille) est

générée sur l'ensemble de la zone d'étude. Dans la littérature, pour valider une carte d'occupation du sol, la taille de l'échantillon varie entre 1 et 10 % de la zone. Pour le cas de Fouari, nous avons considéré la taille de notre échantillon à 10%. Ainsi, 84 grilles qui correspondent à 10% de la zone d'études, ont été choisies aléatoirement. Ensuite, un point est créé à l'intérieur de chacune de ces 84 grilles sélectionnées de manière aléatoire. Nous obtenons ainsi, 84 points qui ont été validés à partir des images THR.

		Référence THR								
	Classe d'occupation du sol	Forêt galerie	Forêt mature	Forêt secondaire	Savane et végétation basse	Surface artificialisée	Terre cultivée	Prairie aquatique	Total général	P. U
Classification OS	Forêt galerie	33	1	0	0	0	0	0	34	0,029
	Forêt mature	0	3	0	0	0	1	0	4	0,25
	Forêt secondaire	0	0	37	0	0	0	0	37	1
	Savanes et végétations basses	0	0	2	1	0	0	0	3	0,67
	Surface artificialisée	0	0	0	1	2	0	0	3	0,33
	Terre cultivée	0	0	0	0	0	2	0	2	0,00
	Prairie aquatique	0	0	0	0	0	0	1	1	0,00
	Total général	33	4	39	2	2	3	1	84	
	P. P	1	0,75	0,95	0,50	1,00	0,67	0,00		
	P.G									0,94

Tableau B : matrice de confusion site Monts Fouari

➤ **Produit 1.3 – Les études socioéconomiques y compris la cartographie participative dans les villages situés à l'intérieur et à proximité des aires protégées et envisagées sont effectuées :**

En 2024, l'ANPN a poursuivi le travail d'études et de consultation des communautés locales vivant dans ou à proximité des aires protégées envisagées. Cela s'est traduit par la réalisation d'une **(1) mission de cartographie participative** au niveau du site des **Plateaux Batékés** et par la réalisation d'une **(1) prospection, enquête socio-économique et cartographie participative au sol** au niveau du site des **Monts Fouari**.

▪ **Etude socio-économique site Monts Fouari :**

Comme pour la 1^{ère} étude socio-économique menée sur le site des Plateaux Batékés en 2023, cette étude a suivi la même méthodologie et avait les mêmes **objectifs**, à savoir :

- Identifier et sensibiliser les différentes parties prenantes concernées par ce projet ;
- Réaliser un diagnostic communautaire au sein des villages concernés ;
- Réaliser une étude socio-économique dans les villages concernés ;
- Faire un état de lieux/inventaire des besoins et attentes in situ pour que les villages soient associés aux stratégies de conservation des parcs ;
- Réaliser une cartographie participative au sol avec les populations.

L'enquête socioéconomique et la cartographie participative au sol ont été réalisées grâce à l'appui technique du personnel et des consultants recrutés par l'ANPN dans le cadre du projet. **Onze (11) cartes participatives au sol, ont été réalisées.** Pour chaque regroupement, une carte approximative d'occupation spatiale a été dressée de même que le rayon schématique des lieux d'exploitation des ressources pour la subsistance des populations concernées. Au total, l'ANPN a recensé **1 113 habitants dans 17 villages** – les enfants de 0 à 17 ans sont plus nombreux que les hommes suivis des femmes (**Tableau C**).



Figure J : enquête socio-économique site des Monts Fouari

Id.	Village	Homme	Femme	Enfant	Effectif
1	Kota	9	12	22	43
2	Moungoudi	21	14	22	57
3	Mikanda	1	4	7	12
4	Matsanfou	8	1	0	9
5	Maboussou	16	16	31	63
6	Mibikissi	22	34	38	94
7	Douvonon	5	3	5	13
8	Seka (Campement)	6	6	10	22
9	Mabanga	1	2	0	3
10	Rinanzala	40	35	69	144
11	Peka	2	3	5	10
12	Dilemba	129	125	220	474
13	Bibora	30	31	51	112
14	Douki	8	5	11	24
15	Dubonheur	9	7	17	33
16	Koumou-Doussala	0	0	0	0
17	Banda-Mamba	0	0	0	0
Total		307	298	508	1 113

Tableau C : Récapitulatif de la population recensée dans le site des Monts Fouari

Sur l'ensemble des villages de la zone d'étude, les principales activités de subsistance que la population pratique sont : **l'agriculture, la pêche, la cueillette et la chasse (Tableau D)**.

L'**agriculture** est l'activité principale pratiquée par les populations locales. Au cours de cette enquête, 356 agriculteurs ont été recensés. C'est une activité exercée aussi bien par les hommes que par les femmes. L'abattage des arbres et le brulage se font majoritairement par les hommes. Le nettoyage, le planting, l'entretien quotidien des cultures se font par les femmes. Elles effectuent également la récolte et assurent le transport des produits agricoles des champs vers les zones d'habitation.

Les principaux produits issus de l'agriculture sont : le manioc, la banane, l'igname, l'arachide, l'oseille, le taro, la canne à sucre, le vin de palme, et le vin de canne à sucre.

Village	Agriculture	Agriculture, Pêche et Chasse	Abatteur	Agriculture et commerce	Pêche	Chasse	Chasse et agriculture	Artisanat	Elevage	Total
Douki	8	0	0	0	0	1	1	0	0	10
Bibora	25	0	0	0	0	0	1	0	0	26
Moungoudi	16	0	0	0	0	1	0	0	0	17
Peka	4	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Rinanzala	50	1	1	1	2	0	0	0	0	55
Dilemba	175	2	0	1	0	0	1	0	0	179
Mibikissi	22	0	0	0	1	1	1	1	0	26
Maboussou	16	0	0	0	1	1	0	0	0	18
Koumou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Banda Mamba	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Douvono	4	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Mabanga	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Seka	8	0	0	0	0	0	1	0	0	9
Kota	11	0	0	0	0	0	0	0	0	11
Dubonheur	9	0	0	0	0	1	0	0	1	11
Matsanfou	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Mikanda	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Total	356	3	1	2	4	5	5	1	1	378

Tableau D : Récapitulatif des activités traditionnelles de subsistance dans la zone du Mont Fouari



Figure K : conception des cartes des activités villageoises au sol avec les communautés

Aussi, dans les villages enquêtés, **la chasse** est une activité de subsistance non négligeable. Elle permet de renforcer et d'améliorer la sécurité alimentaire des communautés rurales. La viande rouge est très appréciée et consommée par les populations. C'est une source de protéine et d'alimentation pour lesdites communautés. Les principales espèces de faune sauvage chassées sont : l'antilope, le crocodile nain, le pangolin, le singe, le céphalophe, le potamochère, le buffle, l'aulacode, le python et l'athérule.

La **pêche** est la troisième activité de subsistance la plus pratiquée par les communautés locales de la zone d'étude. Elle est exercée à l'aide des filets, des cannes à pêche, des nasses, des barrages et des pièges à poissons. Les espèces de poissons les plus pêchés sont : silures, carpes, machoiran, yara, et bécune.

Ainsi, dans le cadre de cette étude, sur les huit (8) regroupements répertoriés, **onze (11) cartes participatives au sol ont été réalisées**. Le nombre de kilomètres séparant certains villages du même regroupement étant conséquent, le nombre de cartes se trouve par ricochet plus élevé que celui des regroupements.



Figure L : photos de groupe avec les cartes au sol finalisées à Bibora, Dilemba, Nzinga et Rinanzala

Lors des enquêtes dans les villages, à travers des focus groupes, les populations ont émis plusieurs **doléances pour développer les villages et améliorer les conditions de vie des communautés locales**. La liste de ces doléances en matière notamment d'infrastructure et d'accès aux services sociaux de base a été retranscrite dans des Procès-Verbaux.

▪ **Cartographie participative site Plateaux Batékés :**

Dans la poursuite de la prospection et enquête socio-économique réalisée sur ce site d'étude des Plateaux Batékés en 2023, les experts de l'Agence National des Parcs Nationaux (ANPN), avec l'aide de guides locaux, ont réalisé la **cartographie participative villageoise sur l'axe Franceville-Boumango**. A travers la collecte des points GPS et entretien avec les communautés locales, ces travaux ont permis notamment de définir les limites des finages villageois, les types d'activités menées et leur localisation, et la réalisation des cartes finales des terroirs villageois grâce au SIG. La **méthodologie utilisée** émane de l'atelier de validation de la cartographie participative villageoise effectué dans le cadre du Projet CAFI-1.

Pour rappel, la **zone d'étude des Plateaux Batékés** se trouve au sud-est du Gabon, dans la Province de Haut-Ogooué, précisément, sur l'axe Franceville-Boumango. Elle est délimitée au Nord, par la commune de Franceville, au Sud par la République du Congo, à l'Ouest par le Département de la Lekoko et à l'Est par le Canton Djoumou et la zone tampon du Parc National des Plateaux Batékés. Les villages de cette zone se répartissent entre le département de la Mpassa (canton Kassa) et celui de l'Ogooué Letili (cantons Malundu et Loula). Dans le détail, on dénombre sept (7) regroupements de villages et vingt-quatre (24) villages.

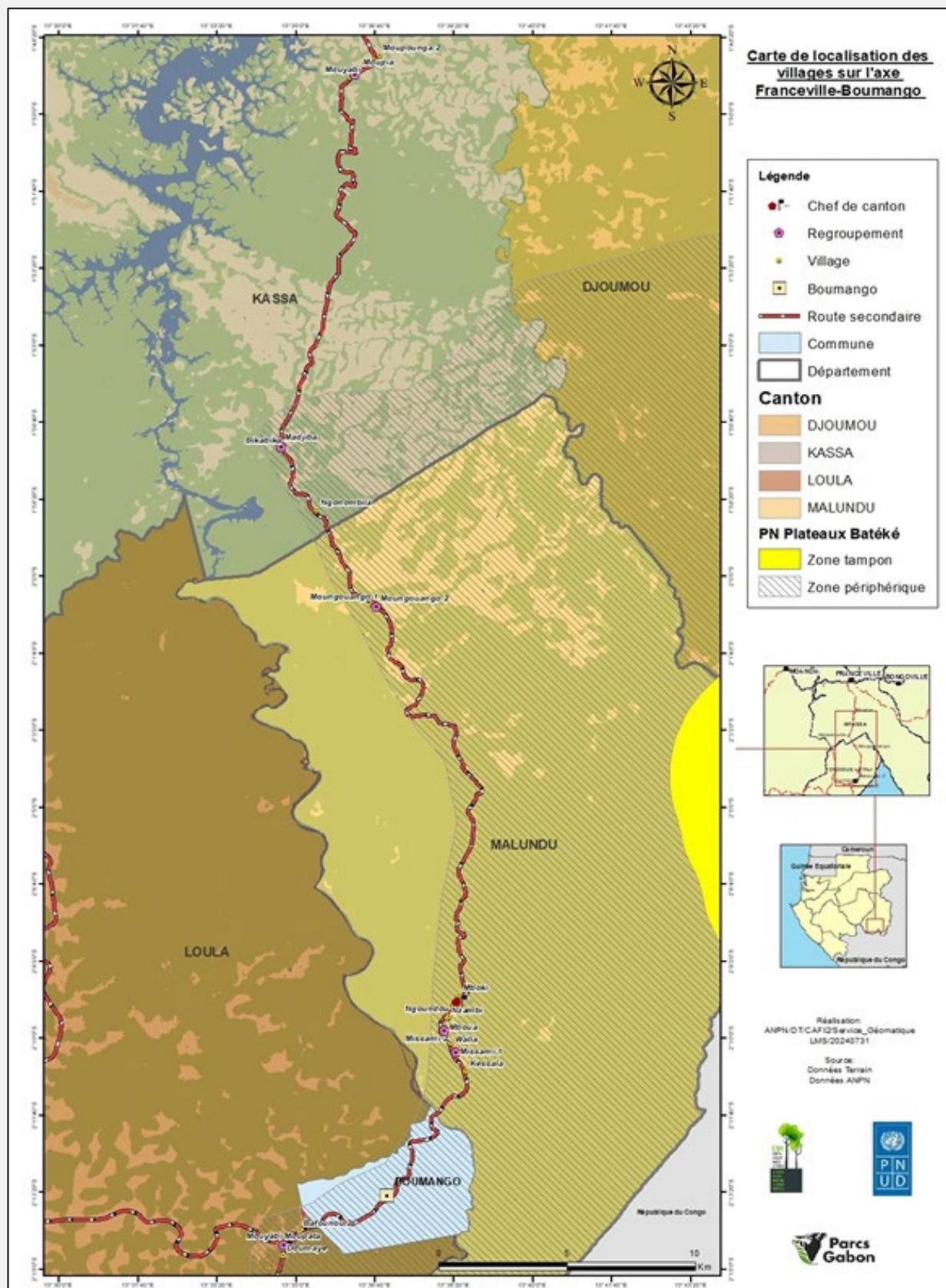


Figure M: Localisation de la zone d'étude

La **collecte des données (Figure N)** fait l'objet de la matérialisation des rendez-vous pris au préalable avec toutes les parties prenantes. Les techniciens séjournant dans les villages procèdent à la géolocalisation de tous les sites d'activités et d'intérêts des communautés. La durée de la collecte de donnée doit être suffisante pour pouvoir parcourir l'ensemble du terroir à pied. Chacune des pistes revisitées lors des



rendez-vous avec la carte au sol, est parcourue par les équipes et les éléments à prendre en compte sont levés à l'aide d'un récepteur GPS ou de l'application Locus Map et munis de la carte au sol. Chaque binôme, composé d'un facilitateur, chargé de manipuler l'outil et d'un autre, chargé de décrire les informations des activités identifiées. Ces derniers se font accompagner d'un ou deux cartographes locaux qui indiquent les zones d'activités et donnent d'autres informations complémentaires. Les équipes se sont déplacées avec les outils de prise de notes et de collecte de données allumés en permanence, afin d'enregistrer le déplacement et de reconstituer, à partir des données de tracking, les pistes empruntées par les communautés pour rejoindre les différentes zones de leurs terroirs.



En matière de **traitement des données**, il convient de procéder aux conversions et traitement : les données sont converties, importées dans les ordinateurs portables et implémentées localement dans le schéma de base de données. Elles sont ensuite corrigées : pour une meilleure lisibilité des informations à représenter, la localisation des points des données participatives est légèrement corrigée de part et d'autre des pistes, sans s'éloigner de plus de 20 m de l'emplacement d'origine.

Figure O : Séance de traitement et de réalisation des cartes participatives

La **phase de validation des cartes** se fait en séance plénière, la carte est soumise à l'appréciation de la communauté, qui indique ses éventuels corrections et compléments d'informations. Toutes les annotations sont reportées sur la carte papier. Un facilitateur anime la discussion avec les communautés, tandis que l'autre prend des notes et annote les cartes avec les modifications à réaliser. Le tracé de chaque piste est suivi sur le papier en décrivant les différents éléments reportés sur la carte. Les populations présentes peuvent corriger ou compléter les informations. On peut citer, à titre d'exemples : - L'ajout/suppression de l'activité de pêche au niveau d'un cours d'eau ou plan d'eau ; L'ajout ou la correction du nom d'un campement, anciens villages, etc.



Figure P : Séance de travail avec les communautés et modification d'une information sur la carte

Sur l'ensemble des étapes de l'étude, la phase de validation a été effectuée avec succès et la participation des chefs de regroupements, villages et des cartographes locaux dans l'ensemble des villages et regroupements visités.

Cette dernière étude vient clôturer l'ensemble du bloc d'études scientifiques et socio-économique pour le 1^{er} site des Plateaux Batékés.

- **Produit 1.4 – Les informations recueillies à partir des études de terrain et enquêtes socio-économiques sont rassemblées pour formuler une proposition de nouvelles aires protégées**

Pour le compte de l'année 2024, l'ANPN a poursuivi les **consultations** avec les acteurs nationaux clés et **préparer la mise en place d'un groupe de travail technique** pour restitution des études et formulation de proposition de nouvelle aire protégée. **L'avancement de ce Produit sera la priorité de l'année 2025** maintenant que les études ont été finalisées pour le 1^{er} site des Plateaux Batékés. Conformément aux objectifs et à la vision du projet, pour assurer une participation pleine et entière des parties prenantes et respecter le processus de formulation de la nouvelle aire protégée, l'ANPN et le PNUD ont renforcé ci-dessous le **cycle et méthodologie de travail** :

PHASE I – Réalisation des études thématiques de terrain

Collecte et analyse des données

Etudes Flore, Faune, HVC, Enquête socio-économique, Cartographie participative
Consultants et agents ANPN - AGEOS

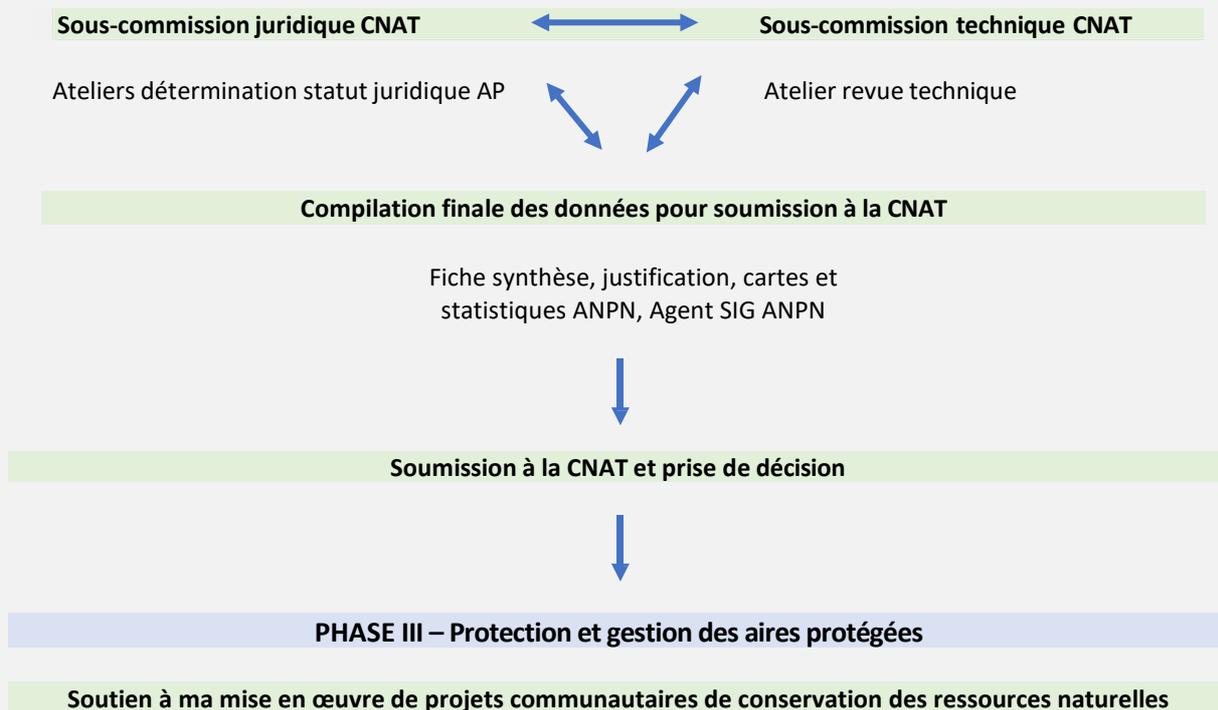


PHASE II – Consultation et formulation des nouvelles aires protégées

Mise en place d'un groupe de travail technique

Restitution des études thématiques, revue technique et recommandations
ANPN, AGEOS, DGFAP, DGEDD, CENAREST, CNAT, CNC, Panthera.





- **Produit 1.5 – Des consultations publiques sont menées avec la participation du Congo et le processus CLIP pour tous les villages concernés est conclu**

En 2024, l'ANPN a désigné une chargée de communication pour assurer la suite de la **couverture communication du projet auprès des partenaires et des communautés**. A cet effet, plusieurs activités de communication ont été conduites, notamment : l'élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication ; la conception et impression de divers fournitures du projet (kakemono, tee-shirt, bloc-notes, stylo, etc.) ; la coordination de la réalisation d'un film documentaire sur la cartographie participative sur le site des Plateaux Batékés.

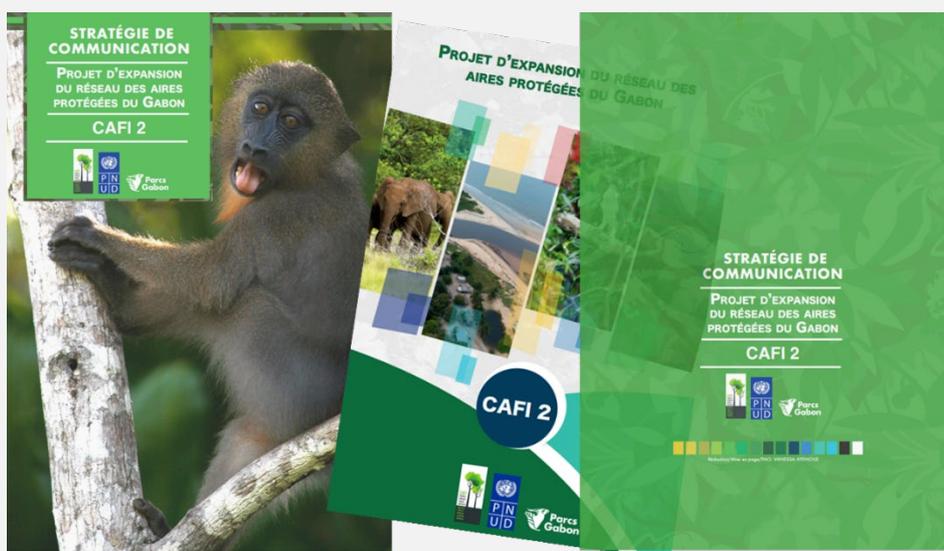


Figure Q : stratégie de communication du projet

➤ **Produit 1.8 – Les aires protégées sont protégées contre tout empiètement et activités illégales**

Dans le cadre de la poursuite des études de terrain sur le 4^{ème} site pré-identifié pour l'extension de nouvelle aire protégée au niveau de Mwagna, l'ANPN a été confronté à des difficultés importantes ne permettant pas la poursuite des activités dans cette zone en 2024.

En effet, à la suite d'évènements malheureux survenus en 2021, les activités de protection du site ont été interrompus avec une situation conflictuelle entre les communautés locales et l'ANPN.

Ainsi, avec le soutien de CAFI et du projet CAFI-2, l'ANPN et le PNUD ont conduit une **mission de consultation de haut niveau aboutissant à une cérémonie de réconciliation le 16 décembre 2024 entre les communautés locales, les autorités de ANPN et les autorités provinciales et départementales.**



Figure R : consultations et restitution des communautés locales lors de la cérémonie de réconciliation

Cette cérémonie a permis de poser les premières pierres d'une **nouvelle collaboration apaisée entre les autorités de la conservation et les communautés locales.** Parmi les avancées importantes, Madame Christiane LECKAT, Gouverneur de la province de l'Ogooué-Ivindo a reconnu les difficultés rencontrées et a rassuré que le conflit homme-faune est une priorité pour l'Etat. Des mesures d'atténuation sont en cours d'étude pour mieux gérer cette situation. En réponse aux préoccupations des communautés, plusieurs engagements ont été pris, dont le remplacement complet de l'équipe du Parc. Le nouveau Conservateur, Guy Ghislain SANA IBINGA, a été présenté aux habitants, marquant le début d'une nouvelle ère dans la gestion du Parc et les relations avec les populations. L'ANPN, par la voix de son Secrétaire Exécutif, Omer NTOUGOU NDOUTOUME a présenté des excuses sincères pour les incidents passés et a affirmé que des changements profonds seront effectifs avec la nouvelle équipe. L'objectif est de construire des relations basées sur le respect mutuel et la collaboration. Aussi, le Coordonateur de CAFI-2, Guy-Rostan NTEME MBA a présenté la mise en œuvre des prochaines études de terrain sur le site de Mwagna.



Figure S : Mme. le Gouverneur de l'Ogooué-Ivindo lors de la cérémonie de réconciliation le 16 décembre 2024

B. Composante 2 – Optimisation de l'utilisation des terres – ADAG/PNUD

B.1. Tableau synthétique de mise en œuvre des activités en 2024

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	Produit	Statut fin période de rapportage	Chronologie prévue pour cette activité	Progrès réalisés au cours de la période de rapportage (2024)	Progrès et défis attendus au cours de l'année suivante (2025)
2.1.1 - Réalisation d'une étude documentaire, examen des réglementations existantes comme première étape vers une réforme juridique	2.1	Achévé	Du 01/04/2024 au 30/11/2024	Coordination des travaux de rédaction et exposé du projet de loi sur le foncier agricole lors de l'atelier de validation finale du projet de loi le 07 mai 2024.	Finalisation de cette activité – Tout le processus de consultation et élaboration du projet de loi est achevé mais l'ADAG envisage de poursuivre l'appui du conseiller juridique désigné pour la rédaction des textes d'application du projet de loi et l'accompagnement du projet jusqu'à son adoption.
2.1.2 - Faciliter la communication et l'échange d'informations entre les ONG partenaires de l'Etat et la Société civile	2.1	En cours	Du 01/04/2024 au 30/11/2024	Livraison du 2 ^{ème} lot de matériels et équipements pour assurer la visibilité du programme : banderole, kakémono, roll-up, fournitures, dépliants, etc.	Poursuite de cette activité – mise en œuvre du Plan de Communication à travers la couverture com. des principales activités du programme (Reportage TV, documentaire vidéo).
2.1.3 - Rédaction du cadre juridique du décret	2.1	Achévé	Du 01/04/2024 au 30/11/2024.	Remise au Ministère de l'Agriculture d'un (1) projet de loi fixant la propriété du régime foncier agricole au Gabon.	Finalisation de cette activité – un conseiller juridique du MAEP a été désigné pour assurer le suivi de l'adoption du projet de loi par le Parlement et la rédaction des textes d'application.
2.1.4 - Réalisation de deux ateliers juridiques avec les représentants du MAEP, CNC, CNAT, ONG, OSC et secteur privé	2.1	Achévé	Du 01/04/2024 au 31/06/2024.	Tenue d'un (1) atelier de validation finale du projet de loi sur le foncier agricole avec MAEP, ministères sectoriels, CNC, CNAT, ONG & OSC.	Activité achevée.
2.2.1 - Amélioration de la carte des sols dressée dans les années 1981	2.2	En cours	Du 01/04/2024 au 31/12/2024	Réalisation des missions de terrain conjoints d'analyse des sols et du SIG dans les provinces du Haut-Ogooué et de l'Ogooué-Lolo dans le cadre des travaux de l'amélioration de la carte des sols.	Poursuite de cette activité - le programme a accusé du retard dans la réalisation des missions de terrains conjoints sols et SIG qui visent à collecter les données pour amélioration de la carte des sols et réalisation de l'analyse de l'aptitude à l'agriculture. Il est prévu de finaliser toutes les missions de terrain et analyse des données en 2025 – la finalisation définitive de ces activités, à travers les ateliers de validation finale de la carte des sols améliorée et des cartes thématiques est planifiée pour le 2 ^{ème} semestre 2025.
2.2.2 - Réalisation d'une analyse de l'aptitude à l'agriculture pour 5 cultures prioritaires	2.2	En cours	Du 01/04/2024 au 31/12/2024		

2.3.1 - Création d'un laboratoire SIG, recrutement et formation de personnel national	2.3	En cours	Du 01/04/2024 au 31/12/2024	Création d'un (1) laboratoire SIG - le laboratoire est doté d'équipements et matériel de pointe acquis sur le marché international (ordinateurs, imprimante de qualité cartographique, drone et serveurs). Inauguration du laboratoire SIG le 14 février 2024.	Poursuite de cette activité – il est prévu une (1) nouvelle formation et renforcement des capacités en SIG au sein du nouveau laboratoire de l'ADAG mais aussi à l'international pour le partage d'expérience et la création de nouveaux partenariats potentiel. La cellule de consultants du laboratoire SIG continuera de soutenir la réalisation d'étude sur l'aptitude des sols à l'agriculture et amélioration de la carte des sols conformément aux objectifs du programme.
2.4.1 - Création d'un laboratoire d'analyse des sols, recrutement et formation de personnel national	2.4	En cours	Du 01/04/2024 au 31/12/2024	Création d'un (1) laboratoire d'analyse des sols - le laboratoire est doté d'équipements et matériel scientifique de pointe acquis sur le marché international. Inauguration du laboratoire d'analyse des sols le 14 février 2024. Les formations prévues en 2024 n'ont pas pu être conduite en attendant l'opérationnalisation totale du laboratoire.	Poursuite de cette activité - il est prévu d'effectuer une (1) formation en analyse des sols dans le nouveau laboratoire de ADAG avec une volonté de nouer des partenariats avec le milieu universitaire et les jeunes notamment. La cellule de consultants du laboratoire d'analyse des sols continuera de soutenir la réalisation d'étude sur l'amélioration de la carte des sols. Aussi, en 2024 l'ADAG a relevé le manque de certains équipements qui serait une source de blocage pour la mise en fonctionnement totale du laboratoire d'analyse des sols. De nouveaux achats minimes pourraient être effectués en 2025.

B.2. Description narrative et illustrative des activités mis en œuvre en 2024

Conformément au Plan de Travail et de Budget Annuel de la Composante 2 « Optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières », l'Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG) a procédé en 2024 à la réalisation de plusieurs activités synthétisées ci-dessous. **Pour cette Composante, le taux de delivery annuel 2024 est de 82% et le taux de delivery global de 79%.**

Produit 2.1 : Une unité juridique agricole est créée pour faciliter la résolution des questions relatives au foncier agricole

Le 07 mai 2024, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage a organisé l'**atelier de validation finale du « Projet de loi fixant le régime de la propriété foncière agricole au Gabon »**.

En présence de **quatre-vingt-onze (91) participants**, dont des hauts responsables de l'administration publique, représentants des principaux ministères sectoriels, ONG, Société civile et partenaires au développement, ce dernier atelier est le **fruit d'un long travail de consultation** juridique dirigé par l'Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG) et de son unité juridique mis en place à cet effet.



Figure A : Atelier de validation finale projet de loi

En effet, au démarrage de l'atelier, l'expert de la cellule juridique a rappelé le **cycle d'élaboration dudit projet de loi** :

1	Etude et recherche documentaire avec benchmarking des principaux textes et documents de référence existants
2	Atelier de présentation de l'étude documentaire et problématique à la Direction Générale de l'Agriculture
3	Rédaction des recommandations juridique et plan de projet de loi
4	Atelier de validation des recommandations juridiques et plan de projet de loi au PNUD
5	Atelier de cinq jours de consultation et de rédaction du projet de loi à l'ADAG avec clôture de l'atelier au PNUD

Les deux derniers ateliers susmentionnés ont vu la participation et contributions des différents experts et points focaux des ministères sectoriels, ONG, Société civile et organisations internationale comme la FAO notamment. Cette **méthodologie de travail participative et inclusive** a été suivie durant tout le cycle.

A l'issue de l'atelier de validation finale du projet de loi, ce dernier a été **transmis au gouvernement**. Le projet de loi est en cours de revue par les services du SG du Gouvernement et devrait être soumis au 1^{er} trimestre 2025.



Figure B : Photo de famille clôture de l'atelier

Produit 2.2 : Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres

Du 26 octobre au 07 décembre 2024, l'ADAG a conduit les **missions conjointes d'échantillonnage et de cartographique des sols dans les deux premières provinces du Haut-Ogooué et de l'Ogooué-Lolo**. Conformément aux objectifs du programme et du Plan National de Développement de la Transition (PNDT), la **cartographie des terres agricoles et l'actualisation de la carte nationale des sols** font partie des priorités nationales pour contribuer à l'atteinte des objectifs d'autosuffisance alimentaire du pays.

Avant chaque étape de la collecte des données, l'ADAG a organisé des **rencontres d'information et de sensibilisation des populations**, aux termes desquelles le Référent technique et les consultants en charge des **enquêtes agro-socio-économiques** ont choisi des volontaires auxquels ils ont soumis un questionnaire sur les pratiques agricoles. Cela a permis de collecter des informations auprès des exploitants agricoles qui seront comparées avec les résultats de l'analyse des sols. Cela permettra de dresser une analyse comparative et de fournir aux communautés villageoises des recommandations sur les cultures à prioriser selon la fertilité des sols. **Au total, 2 810 personnes ont été prospectées** dont 1 480 pour le Haut-Ogooué et 1 330 pour l'Ogooué-Lolo. Le nombre de villages impactés par la mission est de 281, avec 148 pour le Haut-Ogooué et 133 pour l'Ogooué-Lolo.



Figure C : Enquête agro-socio-économique dans un village

Pour le **groupe échantillonnage des sols**, 304 échantillons ont été prélevés dans le Haut-Ogooué et 112 échantillons dans l'Ogooué-Lolo.



Figure D : Identification du point d'échantillonnage à l'aide des coordonnées GPS

La méthodologie mise en place pour la collecte des échantillons de sol reposait sur six (6) étapes : (1) rechercher, identifier et valider d’abord le point d’échantillonnage à l’aide du GPS ; (2) procéder au nettoyage de la zone de prélèvement afin de faciliter la tâche ; (3) procéder au prélèvement de l’échantillon à l’aide de la tarière ; (4) transférer l’échantillon prélevé dans un sceau ; (5) procéder à l’emballage et à la codification de l’échantillon ; (6) dépôt et conservation de l’échantillon dans une glacière réfrigérée. Au retour de mission les échantillons ont été transférés pour analyse avant interprétation des résultats et établissement des cartes améliorées pour les deux premières provinces.



Figure E : Prélèvement d’un échantillon de sol

Produit 2.3 : Un laboratoire SIG est créé et les capacités techniques au sein du ministère de l’Agriculture pour saisir, stocker, analyser, gérer et présenter des données spatiales ou géographiques sont renforcées

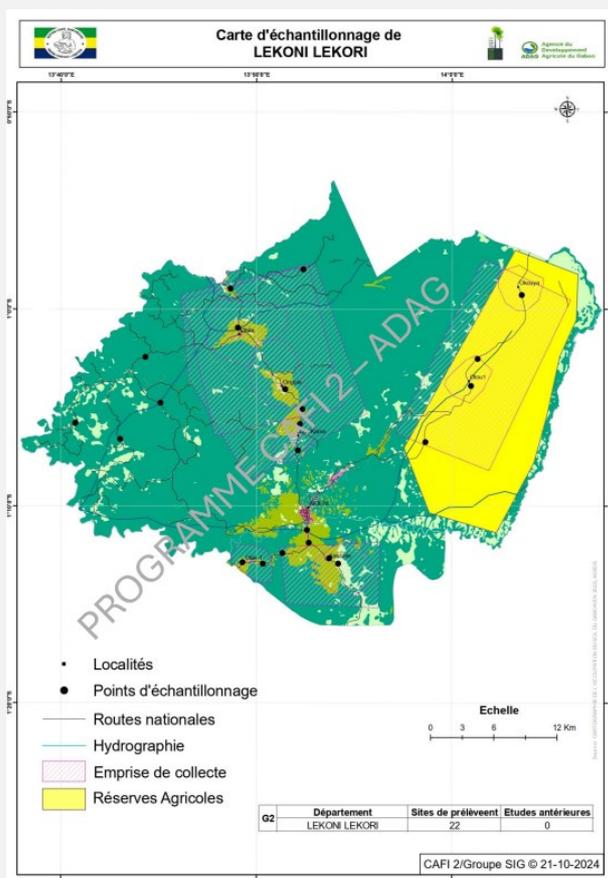


Figure F : Carte d’échantillonnage de Leconi Lekoril

Le laboratoire du Système d’Information Géographique (SIG) de l’ADAG a été inauguré le 14 février 2024. Il est équipé de matériel informatique et scientifique de pointe acquis sur le marché international : ordinateurs, imprimante de qualité cartographique, drone, serveurs, etc. Ce laboratoire SIG a été entièrement conçu et équipé pour permettre de cartographier de manière précise le territoire national à travers le traitement et l’analyse d’image satellite et drone. Les travaux vont permettre de faciliter la planification territoriale, la gestion des ressources naturelles et la prise de décision dans le secteur de l’agriculture, mais aussi celui de l’environnement ou de l’urbanisme par exemple.

Dans le cadre de la préparation des missions conjointes de cartographie des sols dans les provinces du Haut Ogooué- et de l’Ogooué, la cellule SIG a élaboré plusieurs cartes spatialement explicites avec fixation des points d’échantillonnage des sols : deux (2) cartes provinciales du Haut Ogooué et de l’Ogooué Lolo et quinze (15) cartes départementales détaillées de ces deux provinces. Un appui a aussi été fourni dans la prise de coordonnées GPS et la prise de vue aérienne via drone sur le terrain.

Produit 2.4 : Un laboratoire d'analyse des sols est créé et les capacités techniques au sein du ministère de l'Agriculture pour évaluer la fertilité des sols pour l'activité agricole sont renforcées

Le **laboratoire d'analyse des sols de l'ADAG a été inauguré le 14 février 2024**. Il est doté de matériel et équipement scientifique de pointe acquis sur le marché international : centrifugeuses, spectrophotomètre, fioles, balance de précision, pipettes, réfrigérateur, etc. Ce laboratoire des sols va permettre de jouer un rôle crucial dans l'évaluation et la préservation de la qualité des sols, un enjeu majeur pour le développement durable du Gabon. Grâce à des analyses scientifiques approfondies, les autorités et les exploitants agricoles auront une meilleure compréhension des caractéristiques des sols, de leur fertilité et des éventuelles menaces environnementales.



Figure G : salle d'analyse du laboratoire des sols

Nous relevons cependant que le laboratoire d'analyse des sols n'a pas encore été mis en fonctionnement à 100%. A ce jour, le laboratoire des sols permet de réaliser les travaux comme : détermination du pH, détermination de l'Ec, la granulométrie, et le taux d'humidité. Mais certaines analyses nécessitent d'autres matériels et équipements supplémentaires. Un inventaire et une liste des besoins additionnels a été élaboré avec les techniciens/experts d'autres laboratoires et devrait faire l'objet d'un nouvel achat en 2025.

Aussi, en 2024, l'ADAG a commencé à explorer plusieurs **pistes de partenariats** à nouer avec d'autres laboratoires nationaux et internationaux afin de partager l'expérience mais aussi trouver une stratégie de sortie du projet pour que le laboratoire puisse être autonome.



Figure H : présentation des laboratoires de ADAG lors d'un colloque du LAGRAC le 13 décembre 2024



Figure 1 : Aménagement et équipement des laboratoires SIG et sols de l'ADAG

C. Composante 3 – Appui transitoire à la gestion des données carbone – CNC/PNUD

C.1. Tableau synthétique de mise en œuvre des activités en 2024

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	Produit	Statut fin période de rapportage	Chronologie prévue pour cette activité	Progrès réalisés au cours de la période de rapportage (2024)	Progrès et défis attendus au cours de l'année suivante (2025)
3.2.1 - Mettre en place un Système d'Information pour les Sauvegards (SIS)	3.2	En cours	Du 01/02/2024 au 31/12/2024	L'activité de mise en place du SIS a démarré en 2024 – le protocole d'Accord entre le CNC et l'AGEOS a été formalisé au 1 ^{er} trimestre – avec à la fin de la période de rapportage la réalisation des premiers livrables clés dont notamment : le rapport de conception du SIS , cahier des charges technique et création de la plateforme web du SIS avec paramétrage et migration de la plateforme sur les serveurs d'AGEOS.	Finalisation de cette activité – l'activité est prévue d'être achevée au 1 ^{er} trimestre 2025 à travers la remise du rapport de déploiement du SIS, le manuel d'utilisateurs et le rapport de formation. Aucun défi majeur n'est à prévoir pour la réalisation de cette activité. La finalisation et l'opérationnalisation du SIS doit permettre au Gabon de se conformer aux procédures REDD+, atteindre un nouveau jalon de la Loi avec CAFI et accélérer la mobilisation de financements climatique encore limitée au Gabon malgré les accords internationaux signés (NIF CAFI-3).



Figure A: Capture d'écran plateforme web SIS



Figure B: Cahier des charges et rapport de conception du SIS

D. PNUD : Activités transversales de soutien à la mise en oeuvre et activités d'assurance-qualité HACT

D.1. Tableau synthétique de mise en oeuvre des activités en 2024

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	Produit	Statut fin période de rapportage	Chronologie prévue pour cette activité	Progrès réalisés au cours de la période de rapportage (2024)	Progrès et défis attendus au cours de l'année suivante (2025)
Activités transversales support to NIM	N/A	En cours	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Appui journalier à la planification et mises en oeuvre des activités des PE ; exécution directe des opérations d'achat de biens et services selon les Demande de Service des PE ; revu et appui à la préparation des fonds de dossiers de demande de fonds des PE (TDR, budget, Formulaire FACE, ICE) ; exécution des procédures de paiements direct des consultant et fournisseurs ; contrôle et suivi des travaux de construction des labs. SIG & sols ADAG ; activités de communication ; suivi-évaluation et rédaction du rapport narratif et financier annuel 2023 et semi-annuel 2024 du Projet.	Poursuite de cette activité – mêmes activités reconduites en 2025.
Activités d'assurance-qualité HACT	N/A	En cours	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Restitution du rapport de de spot-checks par le PNUD & le cabinet d'audit Deloitte auprès des PE ANPN et ADAG ; mise en oeuvre du plan annuel d'implémentation des recommandations du spot-checks & de micro-évaluation ; réalisation de deux (2) ateliers de formation et renforcement des capacités des partenaires de mise en oeuvre sur la gestion des Finances, les Achats, la procédure HACT & l'utilisation des Formulaires FACE ; rédaction des TDRs de la mission de renforcement des capacités / revue MP PE ADAG.	Poursuite de cette activité – réalisation d'une (1) mission de spot-checks ; visites programmatique mission PE ADAG-ANPN ; réalisation de la mission de renforcement des capacités de ADAG ; nouvelles formations et renforcements des capacités des PE sur les domaines faibles des ME.

5. Résultats du Projet

5.1 Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI

En concordance avec les décisions du Conseil d'Administration de CAFI, les effets de CAFI auxquels le projet contribue :

Effets CAFI						
Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire	Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	Les institutions et parties prenantes des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale	Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier.	La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5.2 Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Le programme CAFI-2 « *Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation de terres aux fins de production de cultures vivrières* », s'inscrit dans le prolongement de la Lettre d'Intention entre CAFI et le Gabon adoptée le 27 juin 2017¹⁴. En effet, à la suite de la signature du Programme CAFI-1, et suivant les nouvelles priorités formulées par le Gouvernement Gabonais, le CA CAFI a autorisé le 10 juillet 2019¹⁵, le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'élaboration de nouveaux programmes pour un montant total supplémentaire de 12 000 000 USD. Dans ce contexte, le PNUD et l'AFD en tant qu'agences de mise en œuvre accréditées ont soumis des Documents de Projets - à la demande du CA de CAFI le 1^{er} avril 2020¹⁶, le PNUD a soumis une proposition révisée le 24 avril 2020 comprenant : (A) un cadre de résultat et une théorie du changement renforcée ; (B) une description des liens entre ce programme et le programme CAFI-1 ; et (C) des informations sur les compétences requises pour aider le Gabon à se conformer aux exigences des accords de paiements basés sur les résultats. Le Conseil d'administration de CAFI a approuvé le 08 mai 2020¹⁷ le Programme CAFI-2, visant :

- La création d'aires protégées transfrontalières ;
- L'optimisation de l'utilisation des terres pour accroître les rendements agricoles ;
- Une assistance technique en matière de gestion des données carbone relatives aux émissions, élaboration d'un plan d'investissement et autres outils nécessaires à l'obtention du financement basé sur les résultats.

¹⁴ Lettre d'Intention entre CAFI et le Gabon disponible sur [ce lien](#)

¹⁵ Décision CA CAFI 2^{ème} avenant LOI disponible sur [ce lien](#)

¹⁶ Décision CA CAFI soumission programme CAFI-2 PNUD disponible sur [ce lien](#)

¹⁷ Décision CA CAFI approbation programme CAFI-2 PNUD disponible sur [ce lien](#)

La matrice simplifiée ci-dessous permet de renseigner la contribution du projet aux différents Jalons de la Lettre d'Intention conformément aux informations contenues dans le Document de Projet. **De façon générale, nous relevons que le Programme CAFI-2 ne contribue pas directement aux jalons de la Lol - qui semblent être d'avantage liés aux résultats du Programme CAFI-1.**

N° du jalon dans la Lol	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis en 2024 et de manière cumulative depuis le début du projet
1	Affectation du territoire	
1.c	Élaboration et adoption de directives et de définitions nationales visant à assurer que les forêts à haut stock de carbone (HSC) et de haute valeur de conservation (HVC) ne soient pas converties à d'autres usages, conformément au consensus international émergent et aux meilleures pratiques.	<i>Contribution limitée du Programme CAFI-2 à ce Jalon 1.c – ce dernier est directement lié aux activités du Programme CAFI-1 et au premier financement de 18M USD¹⁸. Dans son dernier rapport narratif annuel 2022¹⁹ il est mentionné la tenue prochaine d'un atelier méthodologique HVC/HCS pour élargir le champ d'action des directives. Des informations supplémentaires pourront être apportées par l'Unité de Gestion de Projet (UGP) CAFI-1.</i>
1.e	Établissement d'une méthodologie et d'une feuille de route visant à assurer la participation et le consentement préalable, libre et informé des populations et communautés traditionnelles habitant la forêt aux décisions relatives à l'affectation du territoire.	<i>Contribution limitée du Programme CAFI-2 à ce Jalon 1.e – ce dernier est directement lié aux résultats attendus du Programme CAFI-1 et au premier financement de 18M USD. Dans son dernier rapport narratif annuel 2022, il est mentionné la tenue d'un atelier de validation de la méthodologie de cartographie participative mais pas du CLIP. Des informations supplémentaires pourront être apportées par l'UGP CAFI-1. Aussi, nous rappelons qu'il est prévu dans le cadre du Programme CAFI-2 la réalisation de missions de cartographie participative et conduite du processus CLIP dans les zones d'études d'expansion protégées sur la base des orientations et méthodologies validées dans le cadre du Programme CAFI-1.</i>
1.h.iii	Rapport sur les progrès réalisés en matière de planification participative et inclusive de l'affectation du territoire contenant : un sommaire des activités menées au titre du mécanisme de gestion des plaintes de la Commission Nationale de l'Affectation du Territoire (CNAT).	<i>Contribution limitée du Programme CAFI-2 à ce Jalon 1.h. – ce dernier est directement lié aux résultats attendus du Programme CAFI-1 et au premier financement de 18M USD. Dans son dernier rapport narratif annuel 2022, il est mentionné que les activités en rapport avec le PNAT et la CNAT sont en cours notamment les missions de communication et consultations au niveau local - 2 cabinets chargés de l'appui à la sous-commission de la CNAT ont été recrutés et sont en activité. Des informations supplémentaires pourront être apportées par l'UGP.</i>
1.i	Rapport sur l'avancement des activités de cartographie portant sur l'adaptabilité des terres à un usage agricole, à l'extraction minière, la conservation, la vulnérabilité au climat et à l'exploitation durable des ressources naturelles.	<i>Contribution limitée du Programme CAFI-2 à ce Jalon 1.i – ce dernier est directement lié aux activités du Programme CAFI-1 et au premier financement de 18M USD. Dans son dernier rapport narratif annuel 2022 il est mentionné la contractualisation avec 3 cabinets chargés de l'étude des potentialités de l'UTCF pour un démarrage au plus vite des activités. Des informations supplémentaires pourront être apportées par l'UGP.</i>
2	Surveillance des forêts	
2.g	750 et/ou 29% des villages cartographiés (équivalent à 29 % de la totalité des villages).	<i>Contribution limitée du Programme CAFI-2 à ce Jalon 2.g – ce dernier est directement lié aux activités du Programme CAFI-1 et au premier financement de 18M USD. Dans son dernier rapport narratif annuel 2022 il est mentionné que déjà 446 villages ont été cartographiés - d'autres sont en cours de finalisation. Des informations supplémentaires pourront être apportées par l'UGP. Nous rappelons que le Programme CAFI-2 prévoit de réaliser la cartographie participative des villages dans les quatre zones d'études d'expansion d'aires protégées en 2024 - à noter qu'en 2023, 24 villages ont prospectés dans la zone d'étude des Plateaux Batékés.</i>

¹⁸ Document de Projet CAFI-1 disponible sur [ce lien](#)

¹⁹ Rapport narratif annuel 2022 Programme CAFI-1 disponible sur [ce lien](#)

6. Communication et promotion

6.1 Illustration spécifique

Dans le cadre de la mise en œuvre de la **Composante 2 « Optimisation de l'utilisation des terres aux fins de productions de cultures vivrières »**, l'Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG) a achevé en fin d'année 2023 la construction du bâtiment de laboratoire d'analyse des sols et SIG et ainsi atteint un des jalons & résultat important du projet (*lié aux Produits 2.3 & 2.4*).

Lundi 15 février 2024, le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche a présidé la **cérémonie d'inauguration des laboratoires d'analyse des sols et du Système d'Information Géographique (SIG)** de l'Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG), en présence : du Ministre des Eaux et Forêts ; du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche scientifique, et de l'Innovation technologique ; du Secrétaire Permanent du Conseil National Climat (CNC) ; de la Cheffe de l'Initiative pour la Forêt d'Afrique centrale (CAFI) ; et du Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Gabon.



Figure A – Photo des officiels lors de la cérémonie d'inauguration des laboratoires le 15 février 2024

De la pose de la première pierre – le 11 juin 2021 – à l'inauguration desdits laboratoires aujourd'hui, ce livrable est le **fruit d'un travail conjoint assidu** pour l'atteinte des 3-ème et 4-ème résultat du Programme : un laboratoire SIG et un laboratoire d'analyse des sols sont créés au sein du ministère de l'Agriculture pour renforcer sa capacité à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres.

« Ce laboratoire d'analyse des sols et du Système d'Information Géographique constitue pour notre pays un outil : de planification de l'investissement agricole, de fourniture de données aux acteurs du secteur, et de gestion de l'activité agricole sur le territoire national ». Selon le Directeur Général de l'ADAG, M. Rolexin NGANGORI ADAMAS, cette nouvelle infrastructure s'inscrit dans le cadre du Plan National de Développement de la Transition (PNDT) et représente un **outil stratégique crucial pour le développement agricole du Gabon**. Concrètement, les laboratoires SIG et d'analyse des sols sont équipés de matériels scientifiques et technologiques de pointe pour permettre aux acteurs du secteur agricole d'effectuer : (1) des analyses de la fertilité des sols ; (2) la saisie et l'analyse de données spatiales et géographiques ; et (3) des formations pratiques et théoriques en renforcement des capacités.



Figure B – Inauguration, visite et présentation des laboratoires

La cheffe du Secrétariat CAFI, Mme. Berta PESTI, a souligné la grande satisfaction de voir « *un résultat concret* » se réaliser et a rappelé le double objectif de CAFI au Gabon, à savoir : lutter contre la pauvreté et soutenir la protection des forêts. La Cheffe de CAFI a indiqué que les études qui seront conduites au sein de ces nouveaux laboratoires, permettront de contribuer à l'identification des sols propices aux cultures à développer conformément au Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) et seront un **atout certain dans l'objectif de renforcement de la sécurité et autosuffisance alimentaire du Gabon.**

Le Représentant Résident du PNUD au Gabon, M. Francis JAMES, a adressé un message de félicitations au ministère de l'Agriculture et à l'ADAG pour l'accomplissement de ce résultat important qui contribuera à la réalisation des Objectifs de Développement Durable au Gabon (ODD-1 ; ODD-2 ; ODD-13) ; et a réitéré le soutien du PNUD dans l'accompagnement du Gouvernement de la Transition pour la réalisation d'une politique agricole efficace et capable de répondre aux besoins de la population.



Figure C – Bureau et équipement des laboratoires

6.2 Stratégie et plan de communication

Concernant le volet communication, chacun des partenaires de mise en œuvre (hormis CNC) bénéficie dans son budget de ressources pour conduire des activités de communication.

Pour ADAG – un prestataire a été recruté pour assurer la communication du projet. Plusieurs matériels et fournitures de communication ont déjà été livrés et permettent d’assurer la visibilité du programme avec les différents partenaires lors des événements : banderole, kakemono, porte-documents, etc. Un 2^{ème} lot de matériel et équipements de communication a été livré au 1^{er} trimestre 2024. Pour 2025, le plan de communication repose essentiellement sur la couverture médiatique des différents ateliers ou encore la réalisation de documentaires vidéo dans les laboratoires SIG & sols et lors d’une mission de terrain.

Pour ANPN – une nouvelle chargée de communication a été désignée en 2024 pour assurer la suite de la couverture communication du projet auprès des partenaires et des communautés vivant dans les sites pré-identifiées pour la création de nouvelles aires protégées. A cet effet, plusieurs activités de communication ont été conduites, notamment : l’élaboration et mise en œuvre d’une stratégie de communication ; la conception et impression de divers fournitures du projet (kakemono, tee-shirt, bloc-notes, stylo, etc.) ; et la coordination de la réalisation d’un film documentaire sur la cartographie participative sur le site des PB. Les efforts seront poursuivis dans ce sens en 2025.

Pour le PNUD, la chargée de communication du Bureau relaye mensuellement les résultats et/ou avancées du programme dans les différents *Pombela* et de façon ponctuelle sur les réseaux sociaux du PNUD – principalement X (Twitter). Au besoin, un appui technique adhoc est fourni auprès des partenaires.

Des efforts sont entrepris pour promouvoir CAFI, mais seront intensifiés en 2025 en veillant à mettre en œuvre une stratégie de communication coordonnée entre les PE et le PNUD.

Ci-dessous, un **échantillon des activités de communication réalisées en 2024** :

Nom du projet de communication	CAFI-2 « Expansion des aires protégées et optimisation de l’utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières agricoles au Gabon »		
Date de début du projet de communication	1 ^{er} janvier 2024	Date de fin du projet de communication	31 décembre 2024
Objectifs du projet de communication : rendre visibles les résultats et/ou avancées du programme auprès des partenaires			
Activité	Audience		Lien aux outils de communication
	Nombre de cibles atteintes	Cibles atteintes	
Relai communication sur le site web du PNUD de la cérémonie d’inauguration des laboratoires SIG & analyse des sols	TBD	Grand public, autorités (nationales, régionales & internationales) , partenaires et acteurs au développement , bailleurs de fonds, ONG & OSC, journalistes.	Lien de l’article
Relai communication dans le Pombela de Mars 2024 de l’atelier de formation de renforcement des capacités des PE CAFI	2 756		Lien du Pombela
Relai communication dans le Pombela de Mai 2024 de l’atelier juridique de validation finale du projet de loi sur le foncier agricole	3 454		Lien du Pombela
Relai communication sur le site web du PNUD du documentaire sur la cartographie participative de ANPN	205		Lien du documentaire
Relai communication sur le compte Facebook de l’ANPN de la cérémonie de réconciliation avec les communautés de Mékambo	TBD		Lien du post
Relai communication sur le compte Facebook de l’ANPN de la mission d’enquête socioéconomique dans les Monts Fouari	TBD		Lien du post
Relai communication sur le site du Ministère de l’Agriculture de l’atelier de validation du projet de loi sur le foncier agricole	TBD		Lien de l’article

7. Exécution financière

7.1 Décaissements

a) Taux de décaissements du projet

A) Résultats	B) Budget Total (USD) du Projet	C) Budget prévu en 2024	D) Dépenses annuelles 2024 (CDR PNUD)	E) Engagement NEX Advances	E) Solde du projet au 31 décembre 2024 (w/o Engagement NEX Advances)	F) Taux de décaissement au 31 décembre 2024 (w/ NEX Advances)	H) Taux de décaissement cumulatif depuis le début du projet (w/ NEX Advances)	I) Montants engagés (PO)
Composante 1 – Expansion des aires protégées (Liée à l'Effet 1)	2 618 718	309 098	227 035	4 490	1 637 949	73%	41%	0
Produit 1.1 – Des évaluations scientifiques de base des régions proposées pour l'établissement d'aires protégées sont effectuées	296 263	99 783	85 535	1 079	40 539	86%	86%	0
Produit 1.2 – Les zones écologiques sensibles et les zones à hautes valeurs de conservation (HVC) sont identifiées	70 682	17 500	11 594	1 659	59 088	66%	16%	0
Produit 1.3 – Des études socioéconomiques sont effectuées dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées envisagées	522 898	87 800	87 001	1 752	231 234	99%	56%	0
Produit 1.4 – Toutes les informations recueillies à partir du terrain et enquêtes socio-économique sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers	105 802	12000	0	0	89 247	N/A.	16%	0
Produit 1.5 – Des consultations publiques sont menées avec la participation du Congo et le processus CLIP est conclu	520 000	35 050	21 537	0	492 647	61%	5%	0
Produit 1.6 – Une retraite avec la CNAT est organisée pour garantir l'adhésion des politique et l'intégration des nouvelles aires protégées au PNAT	27 000	0	0	0	0	N/A.	0%	0
Produit 1.7 – Les frontières des parcs sont délimitées avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques avec les communautés locales représentatives	150 000	0	0	0	0	N/A.	0%	0
Produit 1.8 – Les parcs sont protégées contre tout empiètement et activités illégales	926 073	56 965	21 368	0	725 186	38%	22%	0

Composante 2 – Optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières (<i>Liée à l'Effet 2</i>)	1 654 547	156 747	127 633	11 351	382 391	81%	77%	0
Produit 2.1 – Une unité juridique agricole est créée pour faciliter la résolution des questions relatives au régime foncier agricole	161 333	30 375	26 981	7 158	50 412	89%	69%	0
Produit 2.2 – Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres	595 448	79 087	69 338	2 957	172 201	88%	71%	0
Produit 2.3 – Un laboratoire SIG est créé et les capacités techniques sont développer au sein du ministère de l'Agriculture pour saisir, stocker, manipuler, analyser, gérer et présenter des données spatiales ou géographiques	358 226	5 000	4 667	0	105 708	93%	70%	0
Produit 2.4 – Un laboratoire des sols est créé et les capacités techniques au sein du ministère de l'Agriculture pour évaluer la fertilité des sols pour l'activité agricole sont renforcées	539 540	42 285	26 646	1 236	54 070	63%	90%	0
Composante 3 – Appui transitoire à la gestion des données carbone	135 000	32 888	7 426	0	52 923	23%	61%	0
Produit 3.1 – Les trois conditionnalités citées dans l'avenant de la Lettre d'Intention (NERF, Sol & NDC) pour pouvoir bénéficier des Paiements Basés sur les Résultats sont respectées	74 000	0	0	0	-650	N/A.	100%	0
Produit 3.2 – Les activités nécessaires pour être conforme aux procédures REDD+ mais qui ne sont pas conditionnées dans la Lettres d'intention (Plan d'Investissement et SIS) sont réalisées	61 000	32 888	7 426	0	51 579	23%	12%	0
Total Coûts Résultats	4 408 265	498 733	362 095	15 841	2 073 264	73%	53%	0
Total Coûts M&E	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Coûts Gestion de Projet (PMC) - UNDP	385 500	134 917	146 490	0	-136 135	109%	135%	37 073
Total Coûts Directs	4 793 765	633 650	508 585	15 841	1 776 891	80%	59%	37 073
Total Coûts Indirects (7%)	335 564	48 308	32 305	0	165 882	N/A	N/A	
TOTAL	5 129 329²⁰	681 958	540 891	15 841	1 942 773	80%	59%	37 073

²⁰ Ce montant Total du Budget du projet correspond au Budget validé par le COPIL dans les MYWP en 2020. Il comprend les fonds transférés du MPTFO - à savoir 5 000 000 USD - et les ressources additionnelles « Autres » - à noter que ce budget total reste en deçà de l'enveloppe validé dans le Document de Projet - à savoir 5 167 930 USD. Les ressources « Autres », tel que mentionnée dans le ProDoc pourront être pris en charge le cas échéant sur le Projet CAFI-3 Aires protégées en tant qu'Annexe au Projet CAFI-2 - ou alors diminuées en fonction des économies réalisées et/ou réaffectation budgétaire opérées afin de rentrer dans l'enveloppe des 5 000 000 USD de fonds CAFI transférés par MPTF

b) Annexe 3 - Tableau 8.2

L'Annexe 3 - Tableau 8.2 est disponible sur [ce lien](#). Le rapport financier avec lignes budgétaires UNSDG sera envoyé directement par les services financiers au MPTF via le système UNEX, avec une copie électronique au Secrétariat de CAFI.

c) Coût efficacité : Tableau des progrès et décaissements par effets et par produits depuis le début du projet

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur ²¹	Dépenses cumulatives en USD depuis le début du projet
Effet 1 - Le potentiel de séquestration carbone du Gabon est renforcé par la préservation des forêts à stock élevé de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HVC) et par la création de nouvelles aires protégées et de zones tampons protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo	Le programme vise l'augmentation de la superficie d'aires protégées terrestres de près de 605,000 ha et contribuera notamment à l'atteinte de l'objectif du Gabon de 30% d'aires protégées terrestres à l'horizon 2030 (22% actuellement, avec un objectif de + 3% dans le cadre de CAFI-2). A ce stade de la mise en œuvre du projet, il est difficile de mesurer l'avancement de cet indicateur - la méthodologie et processus de création des aires protégées est toujours en cours. En 2024, le projet a achevé tout le bloc d'études du 1 ^{er} site des Plateaux Batékés ce qui va permettre de se projeter en 2025 sur la 2 ^{ème} phase de consultation et définition du statut juridique de l'aire protégée envisagée avec une première soumission à la Commission Nationale d'Affectation des Terres (CNAT) en 2025.	803 769
Produit 1.1 - Des évaluations scientifiques de base des régions proposées pour l'établissement d'aires protégées sont effectuées	Réalisation physique du Produit ²² : 60% . Quatre (4) études scientifiques de base de la flore et de la faune ont été réalisées dans les deux premières zones d'étude d'expansion d'aire protégée des Plateaux Batékés et des Monts Fouari. Divers équipements, pièges photographiques et moyens roulants ont été acquis afin de faciliter la conduite des missions de collecte des données sur le terrain. Deux (2) formation & renforcement des capacités des consultants nationaux en IRN a été réalisée. Pour la suite du projet, il est prévu de réaliser l'étude d'évaluation scientifique de base de la flore pour les zones de Mayumba et Odzala. L'ANPN bénéficiera des données de la faune d'autres partenaires pour la zone de Mwagna et Mayumba - qui permettront de compléter et finaliser toutes les études d'évaluation scientifique de base.	255 724
Produit 1.2 - Les zones écologiques sensibles et les zones à hautes valeurs de conservation (HVC) sont identifiées	Réalisation physique du Produit : 75% . Un (1) rapport d'étude d'identification des zones HVC et zones écologiques sensibles réalisé par analyse et traitement d'images satellites pour les 4 zones d'études d'expansion d'aires protégées. Deux (2) missions de terrain avec appui d'un drone pour confirmer les données obtenues via analyse d'image satellites ont aussi été réalisées sur le site des Plateaux Batékés et Fouari.	11 594
Produit 1.3 - Des études socioéconomiques sont effectuées dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées envisagées	Réalisation physique du Produit 40% . Deux (2) études d'enquêtes socio-économique réalisées dans les zones des Plateaux Batékés et des Monts Fouari. Une (1) cartographie participative villageoise réalisée dans vingt-quatre (24) villages sur le site des Plateaux Batékés. Divers équipements et moyens roulants ont été acquis afin de faciliter la conduite des missions de collecte des données sur le terrain. Une (1) formation & renforcement des capacités des consultants nationaux socio-éco a été réalisée, avec remise d'une (1) Note Méthodologique pour la conduite de cette activité. Pour la suite du projet, il est prévu la réalisation des enquêtes socio-économiques et de la cartographie participative dans les deux autres zones d'étude d'expansion d'aires protégées de Mayumba et Mwagna.	291 655

²¹ Voir références indicateurs Tableau 4.2 page 8

²² Pour tous les détails en lien avec la progression de l'indicateur et atteinte des cibles finales voir Tableau 4.2 page 8

Produit 1.4 - Toutes les informations recueillies à partir du terrain et enquêtes socio-économique sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers	Réalisation physique du Produit : 25%. Une (1) Note Méthodologique du processus d'expansion des aires protégées de la zone du projet a été élaborée. Cependant, les progrès liés aux indicateurs de ce Produit sont impossibles à mesurer à ce stade de la mise en œuvre du projet car ils dépendent de l'avancement des études du Produit 1.1, 1.2 et 1.3 citées précédemment. Pour la suite du projet, il est prévu de produire les rapports de compilation et analyse des données des études 1.1, 1.2, 1.3 et de définir le statut juridique des nouvelles aires protégées identifiées.	16 555
Produit 1.5 - Des consultations publiques sont menées avec la participation du Congo et le processus CLIP est conclu	Réalisation physique du Produit : 25%. Des consultations préliminaires ont été conduites avec la Commission Nationale des Frontières du Gabon et la partie Congolaise en 2022, au Congo. Mais à ce stade de la mise en œuvre, les progrès liés aux indicateurs de ce Produit 1.5 sont impossibles à mesurer. Aussi des concertations et partage d'expérience ont été menées en 2023 et 2024 avec les partenaires technique WCS & Panthera qui ont mené ou mène actuellement au Gabon et au Congo le processus CLIP. Pour la suite du projet, une fois les études du Produit 1.1, 1.2 et 1.3 suffisamment avancées, il est envisagé de confier l'ensemble des activités relatives à la finalisation du processus CLIP à une ONG internationale avec l'appui de consultants et partenaires nationaux.	27 353
Produit 1.6 - Une retraite avec la CNAT est organisée pour garantir l'adhésion des politique et l'intégration des nouvelles aires protégées au PNAT	Réalisation physique du Produit : 0%. Aucun progrès lié à l'indicateur réalisé à date – dépend de l'avancement des Produits 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5. L'avancement du projet et les sites d'études d'expansion d'aires protégées ont été présentés à la CNAT lors d'une plénière en 2023.	0
Produit 1.7 - Les frontières des parcs sont délimitées avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques avec les communautés locales	Réalisation physique du Produit : 0%. Aucun progrès lié à l'indicateur réalisé à date – dépend de l'avancement des Produits 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5.	0
Produit 1.8 - Les parcs sont protégées contre tout empiètement et activités illégales	Réalisation physique du Produit : 30%. Les capacités opérationnelles des agents de terrain et écogardes de l'ANPN pour lutter contre l'empiètement ont été renforcées à travers l'acquisition d'équipements de terrain et moyens roulants. De plus, quatre (4) missions de reconnaissance et de sécurisation des zones d'études d'expansion d'aires protégées ont été réalisées. Cependant, les progrès liés aux indicateurs de ce produit sont difficiles à mesurer à ce stade de la mise en œuvre, car tel que définit actuellement ils visent principalement à la protection des nouvelles aires protégées du projet - donc une fois créées.	200 887 ²³
Effet 2 - Les émissions futures du secteur agricole sont évitées ou minimisées tandis que les besoins de consommation alimentaire du Gabon sont satisfaits. En effet, la capacité du ministère de l'agriculture à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres est renforcée afin d'assurer l'intensification de la production de cultures vivrières et le renforcement de la sécurité alimentaire	Comme 1 ^{ère} étape vers la réalisation de cet Effet, le Projet a constitué une unité juridique afin de résoudre les problématiques liées au foncier agricole au Gabon - au terme de divers travaux de recherche et ateliers juridiques de consultation des parties prenantes, l'ADAG a élaboré un Projet de loi « fixant la propriété du régime foncier agricole en République Gabonaise ». En 2024, le Projet de loi a été validé en atelier interministériel et remis officiellement au Gouvernement. Comme 2 ^{ème} étape, le projet contribue aux renforcements des capacités du Ministère de l'Agriculture à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres afin d'arriver à une carte des sols actualisée. En 2024, l'ADAG a poursuivi les travaux d'amélioration de la carte des sols au niveau des deux provinces du Haut-Ogooué et de l'Ogooué-Lolo. Enfin, comme 3 ^{ème} et 4 ^{ème} étape vers la réalisation de cet Effet, le projet a finalisé en 2023 la construction et l'équipement de deux (2) laboratoire du Système d'Information Géographique (SIG) et d'analyse des Sols de l'ADAG, qui va permettre de contribuer au développement agricole du Gabon. En 2024, les laboratoires ont été inaugurés en présence de la Cheffe du Secrétariat CAFI et des ministres de l'Agriculture, des Eaux et Forêts, et de l'Enseignement supérieur. Ils vont permettre de fournir aux acteurs du secteur agricole des informations essentielles au développement et au suivi des exploitations ; une meilleure planification spatiale des investissements dans le secteur agricoles grâce à une meilleure connaissance des sols ; et un meilleur suivi des exploitants agricoles grâce à leur géolocalisation sur l'ensemble du territoire national.	1 272 156
Produit 2.1 - Une unité juridique agricole est créée pour faciliter la résolution des questions relatives au régime foncier agricole	Réalisation physique du Produit : 90%. Une (1) unité juridique agricole a été constituée pour travailler sur les questions juridiques relatives au foncier agricole : réalisation d'une (1) étude documentaire et benchmark des réglementations existantes au niveau national	

²³ Rappel : l'équipe de coordination du projet à l'ANPN et coûts de fonctionnement de celle-ci sont aussi pris en charge sur ce Produit 1.8.

	et international ; rédaction d'un (1) rapport de recommandations juridiques et plan de projet de loi ; et élaboration d'un (1) « Projet de loi fixant la propriété du régime foncier agricole en République Gabonaise ». Quatre (4) ateliers juridiques effectués dans le cadre des divers travaux de consultation et validation autour de l'élaboration de ce projet de loi – avec la participation de multiples parties prenantes : Ministère de l'Agricultures, ministères sectoriels, partenaires techniques et financiers, ONG & OSC. Au mois de mai 2024, a eu lieu l'atelier de validation finale du projet de loi avec remise du PL au Gouvernement.	110 921
Produit 2.2 - Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres	Réalisation physique du Produit : 30%. Un soutien technique a été fourni au ministère de l'agriculture en année 1 et 2 du programme à travers la réalisation de plusieurs travaux et recherches documentaires en préparation des missions de collecte et d'analyse des sols. Les capacités techniques et opérationnelles de l'ADAG ont été renforcées à travers la mise en place de guides et de manuels de procédures pour l'échantillonnage des sols et l'acquisition de divers équipements et moyens roulants afin de faciliter la collecte des données sur le terrain. A ce jour, l'ADAG a réalisé les travaux de collecte de données dans les deux premières provinces du Haut-Ogooué et de l'Ogooué-Lolo. Malgré un retard au démarrage, les travaux d'amélioration de la carte des sols devraient pouvoir se poursuivre et s'achever en 2025.	423 247
Produit 2.3 - Un laboratoire SIG est créé et les capacités techniques sont développer au sein du ministère de l'Agriculture pour saisir, stocker, manipuler, analyser, gérer et présenter des données spatiales ou géographiques	Réalisation physique du Produit : 75%. Un (1) laboratoire SIG a entièrement été créé et doté de matériel et équipement de pointe acquis sur le marché international : ordinateurs, imprimante de qualité cartographique, drone, serveurs, etc. Deux (2) ateliers de formation ont permis de former dix-huit (18) personnes aux techniques SIG. Plusieurs manuels de procédures d'utilisation du laboratoire SIG ont été élaborés et des activités de renforcement des capacités des assistants SIG ont été effectuées en année 1 et 2 du projet. Le groupe SIG a contribué à l'élaboration d'une (1) carte nationale, (9) cartes provinciales et douze (12) cartes départementales spatialement explicites dans le cadre des travaux d'amélioration de la carte des sols et d'aptitude à l'agriculture. Pour la suite du projet, il est aussi prévu un nouvel atelier de formation et poursuite des travaux d'analyse des agents du laboratoire SIG.	252 518
Produit 2.4 - Un laboratoire des sols est créé et les capacités techniques au sein du ministère de l'Agriculture pour évaluer la fertilité des sols pour l'activité agricole sont renforcées	Réalisation physique du Produit : 75%. Un (1) laboratoire d'analyse des sols a entièrement été créé et doté de matériel et équipement scientifique de pointe acquis sur le marché international : centrifugeuses, spectrophotomètre, fioles, pipettes, réfrigérateur, etc. Plusieurs manuels de procédures d'utilisation du laboratoire sols, protocoles d'analyse, guides de bonnes pratiques ont été élaborés et des activités de renforcement des capacités des assistants sols ont été effectuées en année 1 et 2 du projet. Pour la suite, il est notamment prévu des ateliers de formation et renforcement des capacités en analyse des sols au bénéfice du personnel du projet et des techniciens du ministère de l'agriculture, ainsi que la poursuite des travaux d'analyse des agents du laboratoire sols.	485 470 ²⁴
Composante 3 (lié aux Effets 1 et 2) - Appui transitoire à la gestion des données carbone	A la suite du respect des 3 conditionnalités citées dans la Loi, le Gabon a bénéficié d'un Paiement Basé sur les Résultats devenant le 1 ^{er} pays d'Afrique à être récompensé via ce type de financement. Pour la suite du projet, il est prévu la mise en place du SIS.	82 024
Produit 3.1 - Les trois conditionnalités citées dans l'avenant de la Lettre d'Intention (NERF, Sol & NDC) pour pouvoir bénéficier des Paiements Basés sur les Résultats sont respectées	Réalisation physique du Produit : 100%. Les trois (3) conditionnalités citées dans la Loi ont été finalisés et soumis à la CCNUCC en année 1 et 2 du projet : un (1) rapport sur le Niveau de Référence des Emissions Forestières (NERF), un (1) rapport sur le Résumé d'information sur les Sauvegardes (Sol), et une (1) Contribution Déterminée au niveau National (CDN) mis à jour. Ces conditionnalités remplies, le Gabon a bénéficié en 2022 du 1 ^{er} Paiement Basé sur les Résultats (PBR) à travers la signature de 5 programmes CAFI-3 – pour un montant de 17 000 000 M USD.	74 650
Produit 3.2 - Les activités nécessaires pour être conforme aux procédures REDD+ mais qui ne sont pas conditionnées dans la Lettres d'intention (Plan d'Investissement et SIS) sont réalisées	Réalisation physique du Produit : 75%. L'activité de mise en place du Système d'Information pour les Sauvegardes a démarré en 2024 – le protocole d'Accord entre le CNC et l'AGEOS a été formalisé au 1 ^{er} trimestre – avec à la fin de la période de rapportage plusieurs réalisations importante avec à la clé une première version de la plateforme numérique du SIS. Enfin, l'activité relative au Plan d'Investissement a été supprimée et prise en charge sur un autre programme (lié à l'élaboration du Plan d'Investissement CAFI-3).	7 426

²⁴ Rappel : le coût de la construction et contrôle des travaux du bâtiment de laboratoires sols et SIG sont entièrement pris en charge sur ce Produit 2.4 Lab. Sols, ce qui explique l'écart des dépenses entre le Produit 2.3 et 2.4. Aussi l'équipe de coordination du projet à l'ADAG est prise en charge sur ce produit 2.4.

7.2 Contrats

Aucun contrat / lettre d'accord de plus de 100 000 USD n'a été signé en 2024. Le Tableau ci-dessous recense les accords en cours :

N°	Intitulé et thématique	Type	Sous type (voir liste Template)	Montant du contrat (USD) ²⁵	Date signature accords	Commentaires
1	Lettre d'accord entre le PNUD et l'ADAG	Entité publique	Administration publique nationale	1 840 048	07/12/20	LOA signée entre le PNUD et l'ADAG pour la réalisation de la mise en œuvre des activités de la Composante 2. Conformément aux résultats de la micro-évaluation , pas de <i>direct cash transfer</i> effectué à l'ADAG – MTF : <i>direct paiement</i> . ²⁶
2	Lettre d'accord entre le PNUD et l'ANPN	Entité publique	Administration publique nationale	2 803 718	07/05/21	LOA signée entre le PNUD et l'ANPN pour la réalisation de la mise en œuvre des activités de la Composante 1. Conformément aux résultats de la micro-évaluation , pas de <i>direct cash transfer</i> effectué à l'ANPN – MTF : <i>direct paiement</i> . ²⁷
3	Lettre d'accord entre le PNUD et le CNC	Entité publique	Administration publique nationale	150 000	05/01/21	LOA signée entre le PNUD et le CNC pour la réalisation de la mise en œuvre des activités de la Composante 3. Conformément aux résultats de la micro-évaluation , les <i>direct cash transfer</i> sont autorisées – cependant la MTF utilisée est le : <i>direct paiement & remboursement</i> . A noter en 2024 la signature d'un protocole d'accord entre le CNC et l'AGEOS pour la mise en place du SIS.

²⁵ Ces montants comprennent les coûts totaux directs du budget des PE ainsi que les coûts directs du PNUD. Les coûts indirects (7%) ne sont pas pris en compte ici.

²⁶ Exceptionnellement la MTF de *Direct Cash Transfer* a été utilisée en 2024 pour assurer la mise en œuvre des missions de terrain conjointes SIG & sols de ADAG.

²⁷ Exceptionnellement la MTF de *Direct Cash Transfer* a été utilisée en 2024 pour assurer la mise en œuvre des missions de terrain IRN, socio-éco et de cartographie participative de ANPN.

7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines

- *Veillez évaluer si les dépenses financières du projet sont alignées aux prévisions du PTBA ou en retard par rapport aux plans de travail :*

Les dépenses financières du projet sont conformes aux prévisions du Plan de Travail Annuel 2024. Au 31 décembre 2024, le taux de delivery annuel du projet est de 83% avec 78% pour le PE ANPN, 82% pour le PE ADAG et 13% pour le PE CNC. Les réalisations annuelles sont donc très bonnes pour les deux premières composantes ANPN-ADAG et en retard pour la composante CNC (même si le taux d'exécution physique est plus élevé que le taux d'exécution financière pour le CNC).

- *Si les dépenses sont retardées ou non-conformes aux plans, veuillez fournir une explication :*

Ce très bon taux de réalisation du projet au 31 décembre 2024 reflète les bonnes avancées réalisées par les partenaires de mise en œuvre en 2024. Si certains défis opérationnels et logistiques contribuent parfois au ralentissement de certaines activités de terrain notamment – le PNUD et ses partenaires travaillent ensemble pour trouver des solutions et y remédier dans les meilleurs délais. Nous relevons aussi que face à une situation de grève inédite au 4^{ème} trimestre 2024, l'ANPN n'a pas pu achever la réalisation de son Plan de Travail comme prévu. Les activités ont été transférées en 2025.

- *Veillez indiquer quel montant en dollars a été prévu (dans le document de projet) pour les activités axées sur l'égalité des sexes ou l'autonomisation des femmes et combien a été effectivement alloué à ce jour :*

Il n'y a pas de budget spécifiquement alloué à des activités portant sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le Document de Projet.

- *Quand comptez-vous demander la deuxième tranche du projet restant au compte du MPTF :*

N/A. Il n'y a pas de 2^{ème} tranche de prévue pour ce programme.

7.4 Mobilisation de ressources

Le programme n'a pas mobilisé de ressources supplémentaires en 2024. A titre d'information, à noter cependant qu'au 2^{ème} trimestre 2024, dans le cadre du huitième cycle de financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Gabon a mobilisé de nouvelles ressources pour formuler un projet visant à verdir le Grand Libreville – ces fonds pourraient venir compléter ceux alloués sous le programme CAFI-3 « Verdissement Urbain ». Aussi, pour rappel, en 2022, le Gabon a mobilisé 9M USD supplémentaires (via PBR) dans le cadre du Projet CAFI-3 « Aires Protégées », en tant qu'Annexe à ce programme CAFI-2 pour la Composante 1 « Expansion des aires protégées ».

7.5 Audits

Le programme fera l'objet d'un audit HACT au 1^{er} trimestre 2025 sur l'année fiscale 2024. Par ailleurs, une mission de vérification ponctuelle a été effectuée par le cabinet d'audit Deloitte au mois de décembre 2023 auprès des PE ANPN et PE ADAG. Les rapports finaux ont été transmis au PNUD au mois de janvier 2024 et une restitution des recommandations a été effectuée par le PNUD et Deloitte auprès des PE en février 2024. La mise en œuvre de recommandations des rapports de spot-checks a été effectué à plus de 80% durant l'année 2024.

7.6 Révisions budgétaires

Aucune révision budgétaire à signaler au 31 décembre 2024.

8. Suivi évaluation et apprentissage du projet

8.1 Etat d'avancement du plan de suivi du projet

Activité de suivi et évaluation	Nombre prévu	Nombre réalisé	Date(s)	Compte-rendu avec hyperlien
COPIIL de projet	1	0 ²⁸	N/A.	N/A.
Comité Technique de Gestion	0	0	N/A.	Aucun Comité Technique de Gestion opérationnel pour le moment.
Missions de suivi terrain	4	3	N/A.	Mission et/ou VP ANPN, ADAG et CNC.
Réunion	30	26	De janvier à juin 2024	PV interne – réunions bilatérales avec le partenaire d'exécution et autres bénéficiaires du programme.

Au-delà des activités citées dans ce Tableau, d'autres activités de suivi-évaluation & oversight du projet ont été conduites en 2024 – le détail de la planification et de la réalisation desdites activités sont disponibles dans le rapport sur ce lien.

8.2 Evaluations

Nature de l'évaluation	Date	Conclusions majeures de l'évaluation	Réponse du management	Suivi mise en œuvre des actions à prendre
Aucune évaluation conduite sur la période de rapportage.				

8.3 Intégration des leçons apprises

Le rapport doit fournir 3 points d'apprentissage majeurs, le plan d'action et leur intégration dans le projet :

Leçons apprises	Plan d'action
Nécessité de clarifier le cadre de gouvernance de CAFI au Gabon notamment pour le bon déroulement des COPIIL et la mise en place d'un Comité Technique des programmes CAFI au Gabon – afin notamment de fournir des informations et recommandations en matière de suivi-évaluation : révision des indicateurs, cible, etc. ; et plus largement pour assurer les synergies entre les programmes.	(1) Confirmer que le cadre de gouvernance des programmes CAFI au Gabon validé en juin 2023 est toujours opérationnel ; (2) Développer les Termes de Références d'un Comité Technique et groupes de travail technique. Concernant ces deux (2) actions définies en début d'année, nous retenons au 31 décembre 2024 que le Cadre de gouvernance CAFI Gabon n'est toujours pas clairement défini et validé ralentissant tous les processus de décisions liés aux programmes CAFI du Gabon. Par ailleurs, pour CAFI-2, un groupe de travail technique a été constitué et démarrera au 1 ^{er} trimestre 2025 pour la Composante 1.
L'implémentation des recommandations issues des micro-évaluation des PE en 2020 n'est pas encore effectuée à 100% - importance de continuer d'implémenter les recommandations pour avoir un niveau de risque global réhaussé lors de la prochaine micro-évaluation planifiée pour le 3 ^{ème} trimestre 2025.	(1) Etablir un plan de renforcement des capacités des PE clair en 2025 ; (2) recruter un cabinet externe si nécessaire pour accompagner certains PE dans l'implémentation des recommandations de la micro-évaluation notamment. En 2024, un plan d'implémentation des recommandations de la ME des PE ANPN & ADAG a été élaboré au 1 ^{er} trimestre et suivi durant l'année ce qui a permis notamment pour ADAG de passer d'un taux de 28% à 50% des recommandations partiellement implémentées. Un cabinet de conseil a aussi été recruté par le PNUD pour réaliser une mission de renforcement des capacités & revu du manuel de procédure de ADAG au 1 ^{er} trimestre 2025.
La mauvaise connaissance des procédures de demandes et de reporting des fonds via Formulaire FACE des PE a contribué au ralentissement des activités en 2023.	(1) Développer un nouveau manuel de procédures NIM à l'attention des PE ; (2) Effectuer de nouvelles formations sur le HACT et l'utilisation du Formulaire FACE dès début 2024. Deux (2) ateliers de formation des PE sur la gestion des Finances, les Achats, la procédure HACT & l'utilisation des Formulaires FACE ont été effectués au 1 ^{er} semestre 2024. Un Manuel de procédures NEX complet est en cours de développement par le PNUD.

²⁸ Voir page 6 contexte cadre de gouvernance CAFI. Un COPIIL a cependant été conduit le 31.01.2025 (initialement prévue le 20.12.2024) pour présentation des réalisations 2024 et validation du Plan de Travail et de Budget Annuel 2025 notamment.

8.4 Révisions programmatiques

Le cadre de résultat du projet a été amélioré au niveau de certaines cibles finales et indicateurs afin de mieux mesurer les réalisations du projet et ce toujours en lien avec les résultats attendus de ce dernier.

Il s'agit d'amélioration mineures qui ont été présentées et validées par le Comité de Pilotage du 31 janvier 2025. Le détail est communiqué dans les documents de supports du COPIL et dans le PV final – les données actualisées seront retranscrites dans le rapport semi-annuel 2025 pour respecter la timeline de rapportage du présent rapport.

9. Thèmes transversaux

9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables

Suivi des aspects Genre :

Critère	Activités ciblant les groupes sus mentionnés	Résultats	Défis affrontés
Mise en œuvre / Activités	Prise en compte de la participation des femmes et des jeunes notamment, dans la plupart des activités du programme : ateliers ; consultations sur le terrain ; etc.	Exemple en 2023 : 52% de représentation de femmes lors de l'atelier juridique de validation finale du PL.	Influence limitée dans la nomination de femmes dans les différents comités ou événements liés au projet. Cependant, un plaidoyer est toujours fait aux décideurs lors des réunions bilatérales afin de prendre en compte cet aspect.
Suivi - évaluation	Il n'y a pas pour le moment d'indicateurs par genre (sexe, jeune, femme et homme) arrêtés. Une attention particulière sera accordée à ce point spécifique pour la suite de la mise en œuvre.	N/A.	Le défi reste d'atteindre la parité homme-femme dans nos activités - à l'image du Bureau de Pays du PNUD Gabon.

9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux

a. Etude d'impact environnemental et social

Une étude d'impact environnemental et social a-t-elle été réalisée au cours de ou avant la période sous-examen ? Oui , indiquer la date : Non

b. Plan de gestion environnementale et sociale

Le projet a-t-il développé un plan de gestion environnemental et sociale (PGES) : Oui Non

Les activités conduites à ce jour ne sont pas de nature à impacter directement l'environnement. Toutefois, le PNUD fait de la sauvegarde de l'environnement une priorité dans toutes ses interventions. Les programmes et projets du PNUD respectent les objectifs et exigences des [normes environnementales et sociales \(NES\)](#). Les NES ont pour but de : a) renforcer les résultats sociaux et environnementaux des programmes du PNUD ; b) éviter des impacts néfastes sur les personnes et l'environnement ; c) minimiser, atténuer et gérer les impacts néfastes dans les cas où il est impossible de les éviter ; d) renforcer les capacités du PNUD et de ses partenaires à gérer les risques sociaux et environnementaux ; et e) assurer une participation complète et effective des parties prenantes, y compris par un mécanisme visant à répondre aux plaintes provenant des personnes affectées par le projet.

c. Gestion des plaintes et recours

Un mécanisme de réclamation formel est en cours d'établissement pour les zones protégées, afin de s'assurer que les communautés locales vivant à l'intérieur ou proximité de ces zones disposent d'un processus sûr et formel par lequel leurs préoccupations concernant le programme ou ses impacts potentiels peuvent être officiellement traitées. Cela doit être effectué dans le cadre du processus CLIP défini dans le Document de Projet.

De façon plus générale, les procédures du PNUD encadrent la gestion des plaintes à travers un mécanisme spécifique.

Aucune plainte officielle n'a été enregistrée sur la période de rapportage.

N°	Lieu	Description de la plainte	Date d'émission	Résolution prise
		N/A.		

Cependant, en 2024 le PNUD compte mettre en place un mécanisme des plaintes spécifique au programme à l'attention de tous les partenaires et bénéficiaires dudit programme. L'objectif étant de :

- Informer les partenaires, bénéficiaires ou autres parties prenantes de leurs droits de communiquer au PNUD leurs préoccupations ou plaintes ;
- Permettre au PNUD de rectifier ou de corriger les erreurs éventuelles ;
- Améliorer la redevabilité du PNUD envers ses partenaires et bénéficiaires du projet ;
- Maintenir la cohésion sociale dans la zone du projet et promouvoir la résilience communautaire ;
- Offrir un cadre d'expression aux bénéficiaires et assurer une participation ouverte à tous les membres de la communauté ;
- Donner l'accès à un système clair et transparent de résolution des litiges et autres doléances et retours en lien avec le PNUD ;
- Recueillir les avis et suggestions des parties prenantes sur les activités financées par le PNUD ;
- Documenter les suggestions, les plaintes ou les abus constatés afin de permettre aux partenaires de mise en œuvre d'y répondre.

d. Garanties de Cancún

Suivi des mesures / principes de sauvegardes de Cancún :

Principes	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (<i>Cancun a ; IFC norme 6</i>)	Le programme participe pleinement au renforcement de la conservation des forêts et de leur biodiversité en visant à étendre les limites des zones protégées et à reclasser plusieurs zones sous permis forestiers actuels. Des activités de sensibilisation et d'éducation environnementales pour informer les communautés locales sont aussi conduites.	RAS.
Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (<i>Cancun b</i>)	Le programme est porté par le gouvernement, il tient donc pleinement compte de la législation et de la souveraineté nationales. Aussi, le PNUD en tant qu'agence de mise en œuvre contribue aussi pleinement à l'atteinte de ce principe à travers ses activités d'assurance-qualité et de renforcement des capacités auprès des partenaires d'exécution nationale.	RAS.
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (<i>IFC norme 4</i>)		RAS.
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (<i>Cancun f ; IFC norme 1</i>)		RAS.
Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones	Le processus de création de nouvelles aires protégées favorise l'émergence de nouvelles opportunités pour les communautés locales associés aux travaux de consultation dans les villages. Des opportunités d'emploi pour assurer la protection des nouvelles AP sont prévues le cas échéant.	RAS.
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (<i>Cancun d</i>)	Le programme comprend une forte composante socio-économique afin de s'assurer que l'utilisation traditionnelle des terres et les droits pratiqués par les populations rurales dépendantes de la forêt sont pris en compte et intégrés dans les propositions de nouvelles aires protégées. Un processus complet de CLIP sera mené pour les nouvelles zones protégées.	Le défi majeur est la logistique pour atteindre les zones mal desservies.
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (<i>Cancun c</i>)	Dans le cadre du programme, une attention particulière a toujours été d'assurer que les droits humains liés à la législation nationale du travail soient respectés. Ces principes font parties des accords signés avec les partenaires et les consultants.	RAS.
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;		RAS.
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	Le programme a une dimension nationale et ne déplace pas les émissions au Gabon.	RAS.
c) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail		RAS.

10. Gestion des risques

10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée

IDENTIFICATION DU RISQUE				TRAITEMENT DU RISQUE		
Catégorie de risque	Notation du risque (1 à 4)	Description du risque dans le document de projet (2020)	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) en 2024	Action anticipée ou menée par le projet au 31 décembre 2024	Responsabilité	Echéance
Risques liés à l'environnement opérationnel (risque pays)						
1 - Politique et gouvernance	1	L'État gabonais est attaché au développement durable et s'est engagé dans une stratégie politique et stratégique de développement durable de haut niveau.	Accru	Suivi de l'évolution de la situation. Période de transition politique de deux ans – avec nouvelles priorités inscrites dans le Plan National de Développement de la Transition (PNDT).	PNUD	Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet.
2 - Histoire récente du pays, principes de stabilité politique, qualité de l'administration publique et engagement de l'État à l'égard du projet	2	Les ministres actuels de l'Agriculture et de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement sont exceptionnellement dévoués et engagés dans l'élaboration du Programme. Si ces ministres devaient être remplacés, il y a un risque que cela ralentisse la mise en œuvre du Programme.	Accru	Suivi de l'évolution de la situation. Période de transition politique de deux ans - avec nomination d'un nouveau ministre de l'Agriculture et scission de l'ancien MINEF avec nouveaux ministres : Eaux et Forêts ; et Environnement.	PNUD	Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet.
3 - Société	2	La pauvreté rurale et la marginalisation historique de la politique nationale de conservation couplées à un accès limité à l'information dans une grande partie du pays pourraient conduire à des situations conflictuelles en lien avec toutes les initiatives portant sur la politique forestière, la conservation et l'agriculture. Les populations vivant à proximité des extensions de parcs transfrontaliers proposées pourraient rejeter lesdites propositions.	Stable	Une part importante du budget est consacrée aux études socioéconomiques et cartographie participative afin de s'assurer que l'utilisation des terres et les besoins économiques des populations locales sont pris en considération. Un processus CLIP complet sera également entrepris. Il est prévu que la société civile joue un rôle important dans le cadre de la mise en œuvre des activités,des fonds ont été prévus à cet effet.	PNUD	Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet.

		L'absence de droits fonciers et une certaine insécurité juridique quant à aux titres d'occupation et aux permis agricoles pourraient empêcher les populations de s'engager dans le processus de transformation agricole.		Une unité juridique dédiée à la résolution des problèmes de permis et de régime foncier susceptibles d'avoir un impact sur le succès de la transformation agricole a été recrutée dans le cadre de la Composante 2 du Programme.		Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet
4 - Sécurité	2	Le Gabon est un pays historiquement stable et sûr, le risque d'insécurité est faible.	Stable	Les activités ont été conçues pour faire en sorte que même si la situation politique devient tendue ou complexe, les activités techniques (qui se déroulent principalement sur le terrain et avec le soutien d'experts techniques externes) peuvent être réalisées dans les délais impartis.	PNUD, PE	Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet
5 – Capacités de la société civile	2	La compréhension des défis de la cartographie des ressources naturelles et la garantie d'un processus CLIP approprié nécessiteront un renforcement supplémentaire des capacités de la société civile gabonaise. Les groupes auront besoin d'un soutien financier, technique ou en ressources humaines pour contribuer à ces efforts.	Stable	Des activités de renforcement des capacités des participants de la société civile sont prévus dansle projet.	PNUD, PE	Décembre 2026- tout au long de la durée duprojet
6 - Fraude et corruption systémiques	3	La fraude et la corruption ont été mises en évidence comme risque considérable pour les projets dans toute l'Afrique.	Amointri	Dans le cadre des activités d'assurance-qualité et de la procédures HACT du PNUD des missions de vérification ponctuelle, audit et formation sont effectués auprès des PE. Ces mesures permettent de renforcer les capacités des partenaires d'exécution nationale et d'atténuer le risque de mauvaise gestion des fonds.	PNUD, PE	Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet

7 – Gestion économique	2	Une faible capacité institutionnelle à gérer et à comptabiliser les fonds en utilisant des normes de vérification et de notification acceptées au niveau international pourrait donner lieu à des difficultés dans la gestion économique des fonds du Programme.	Amoindri	Suivi de l'application stricte des procédures du PNUD et/ou de la partie nationale permettant de limiter au maximum le risque de mauvaise gestion. Modalité de transfert des fonds par paiement direct et conduite de de séances de formation et renforcement des capacités auprès des partenaires d'exécution.	PNUD, PE	Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet.
Risques liés au projet						
8 – Complexité technique	3	Le parc transfrontalier et le renforcement technique des programmes du ministère de l'Agriculture nécessitent des compétences techniques importantes.	Stable	Le nouveau cadre de gouvernance des Programmes CAFI au Gabon adopté en 2023 prévoit la mise en place de Comité et groupes de travaux techniques afin notamment d'adresser ces problématiques.	PNUD, PE, Comité Technique	Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet.
9 – Complexité du projet	3	Les complexités associées à la création de parcs transfrontaliers sont nombreuses – et vont de la complexité de la collecte et de la gestion des données et du dégagement d'un consensus entre les administrations et la population locale sur les questions liées à l'utilisation et aux droits des terres rurales et aux complexités transfrontalières associées aux différends frontaliers avec le Congo. En outre, des problèmes historiquement profonds et complexes concernant la question du régime foncier devront être traités pour assurer le succès de la réforme agricole.	Stable	L'intégration d'un soutien technique ciblé à chaque phase du Programme, couplée aux composantes de renforcement et de transfert de capacités sur mesure et progressifs de ce projet, devrait permettre d'atténuer de manière considérable le risque de complexité technique. Comme cité ci-dessus la mise en place d'un Comité Technique permettrait d'adresser plusieurs problématiques liés à la complexité du projet - notamment pour la Composante 1 du programme.	PNUD, PE, Comité Technique	Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet.
10 – Dispersion géographique	3	Une large dispersion géographique des populations rurales [et des zones d'impact du programme] pourrait avoir un impact sur le succès à long terme de la transformation agricole, mais ne devrait pas avoir d'impact direct sur les activités définies dans ce Programme. De même, la dispersion géographique des sites proposés pour les parcs posera des défis logistiques.	Accru	Au démarrage du programme, des budgets ont été élaborés pour prendre en compte spécifiquement la question de la dispersion géographique des activités – six (6) véhicules de type 4x4 Landcruiser ont déjà été acquis pour le compte du projet afin de faciliter la mobilité des équipes sur le terrain. En 2024, pour ANPN, nous relevons cependant la complexité de mener les études en simultanée avec seulement trois (3) véhicules. De nouveaux achats pourraient être envisagés afin de répondre au besoin.	PNUD, PE	Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet.

11 – Complexité des arrangements	1	Les activités définies au titre du Programme relèvent carrément du mandat des ministères et agences déterminés dans le cadre du Programme. Le risque que la complexité institutionnelle entrave la mise en œuvre du Programme est donc très limité.	Stable	Aucune mesure d'atténuation requise.	PNUD, PE, Comité de Pilotage	Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet.
Risques liés aux parties prenantes						
12 - Relations avec les donateurs	2	La multiplicité d'organismes donateurs potentiels et actifs aux objectifs institutionnels parfois disparates représente un risque qu'une coordination des synergies ou une communication inadéquate entre les organismes de financement et les ministères et agences gabonais puisse entraîner des tensions dans les relations. En outre, lorsque les organismes donateurs contrôlent de manière excessive plutôt qu'ils ne soutiennent la mise en œuvre du Programme et en assurent la supervision, une répartition des responsabilités entre les partenaires gabonais et ces organismes peut se faire.	Accru	Bon mécanisme de rapportage et de remontée de l'information mis en place mais des efforts doivent être fait dans la communication entre les agences de mise en œuvre, le CAFI et la partie nationale. La compréhension des responsabilités de chacun des parties doit être bien comprise pour assurer une mise en œuvre dans les délais impartis.	PNUD	Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet.
13- Relations multi- ministérielles	1	Les activités définies dans le cadre du Programme sont de nature multi-ministérielle. Les mandats des ministères et des agences ont donc été bien définis lors de l'élaboration du Programme. Les ministres de l'Agriculture et de la Forêt ont été à la fois coopératifs et favorables à la division des programmes et des activités déterminées lors de l'élaboration du présent descriptif de projet. Nous prévoyons un risque multi-ministériel minimal.	Accru	Suivi de l'évolution de la situation. Période de transition politique de deux ans. Création de nouveaux ministères – avec scission ancien MINEF en deux ministères et deux mandats différents (Eaux et forêts ET Environnement et climat).	PNUD	Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet.
Risques liés à l'environnement opérationnel (risque technique)						
14 - Équipes : suffisamment de personnel pour la taille des composantes de gestion technique et financière.	2	Les objectifs ambitieux définis dans ce Programme nécessiteront des ressources humaines hautement engagées et techniquement compétentes à tous les niveaux de sa conception et de sa mise en œuvre. Il existe un risque que nous ne puissions pas identifier et former un groupe de ressources humaines	Stable	Aucune mesure d'atténuation requise.	PNUD, PE	Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet.

		nationales et internationales recrutées sur la base du mérite pour mettre en œuvre toutes les activités exactement dans les délais prévus. Cela pourrait ralentir la mise en œuvre du Programme.				
15 - Membres de l'équipe - compétences vérifiées	2	L'évaluation des compétences d'une grande quantité de ressources humaines représente une entreprise titanesque qui nécessitera des spécialistes ayant une connaissance de la valeur des qualifications présentées dans les CV. Il existe un risque de recrutement inadéquat.	Stable	Chacun des Termes de Références (TDR) élaborés énoncent clairement les compétences de base requises pour chaque poste. Les recrutements sont effectués de façon rigoureuse et transparente sur la base de l'évaluation des compétences et de l'expérience des candidats.	PNUD, PE	Décembre 2026 - tout au long de la durée du projet.

10.2 Evaluation de la transparence et de l'intégrité

Cas de Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption	Oui	Non
Allégations		X
Investigations		X
Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants)		X
Cas d'exploitation, abus et harcèlement sexuels	Oui	Non
Allégations		X
Investigations		X
Sanctions		X

Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption : veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous-contractants sur fraude, la mégestion de fonds et la corruption depuis le début du programme		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	20	23
Nombre de consultants formés / nombre total	0	10
Nombre de sous-contractants formés / nombre total	16	20
Exploitation, abus et harcèlement sexuels : veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	0	0
Nombre de consultants formés / nombre total	0	0
Nombre de sous-contractants formés / nombre total	0	0

Dans le cadre des **activités de formation et de renforcement des capacités des partenaires nationaux du CAFI**, le PNUD a conduit en 2024 **deux (2) ateliers de formation** sur les Achats, la gestion des Finances, et la procédure de demande et de rapportage des fonds via Formulaire FACE. A cet effet, **seize (16) partenaires** ont pu renforcer leurs capacités dans les domaines susmentionnés et être sensibilisés aux bonnes pratiques pour éviter les risques de fraude et de mauvaise utilisation des fonds.



Figure A : Atelier de formation des partenaires le 14 mars 2024 à la Maison Verte du PNUD

11. Récapitulatif des livrables

Le Tableau ci-dessous reprend la liste des principaux livrables produit en 2024 avec hyperlien pour chacun d'entre eux :

Composante 1 – Expansion des aires protégées (ANPN)		
Produit	N°	Intitulé
Produit 1.1	1	Etude évaluation biologique de la flore zone Plateaux Batékés
	2	Etude évaluation biologique de la flore zone Monts Fouari
	3	Etude évaluation biologique de la faune zone Monts Fouari
Produit 1.2	4	Rapport de mission étude identification des zones HVC zone Plateaux Batékés
	5	Rapport de mission étude identification des zones HVC zone Monts Fouari
Produit 1.3	6	Etude et enquêtes socio-économiques zone Monts Fouari
	7	Rapport d'étude et de mission de cartographie participative zone Plateaux Batékés
Produit 1.5	8	Stratégie et Plan de communication 2024
	9	Film documentaire cartographie participative villageoise zone Plateaux Batékés
	10	Reportage vidéo cérémonie de réconciliation zone Mwagna
Produit 1.8	11	Rapport de consultation mission de réconciliation zone Mwagna
Composante 2 – Optimisation de l'utilisation des terres (ADAG)		
Produit	N°	Intitulé
Produit 2.1	12	Projet de loi fixant le régime de la propriété foncière agricole au Gabon
	13	Rapport d'atelier de validation finale du projet de loi
	14	Module PPT présentation expert juridique atelier de validation finale PL
	15	Brochure travaux juridiques sur le foncier agricole
Produit 2.2	16	Rapport de collecte de données échantillonnage des sols Haut-Ogooué et Ogooué-Lolo
Produit 2.3	17	Cartes spatialement explicites Haut-Ogooué et Ogooué-Lolo
Produit 2.4	18	Rapport de réception définitive des travaux labs. SIG & sols
	19	Reportage vidéo inauguration des laboratoires d'analyse des sols & SIG
	20	Brochure création et équipement des laboratoires d'analyse des sols & SIG
Composante 3 – Appui transitoire à la gestion des données carbone (CNC)		
Produit	N°	Intitulé
Produit 3.1	21	Rapport de conception du Système d'Information pour les Sauvegardes (SIS)
	22	Cahier des charges technique mise en place du SIS
	23	Plateforme numérique SIS Gabon

12. Annexes

Toutes les Annexes mentionnées dans le Rapport sont disponibles sur [ce lien](#).

